UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Europe un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AC EUR (Capitalisation) FR0000941312

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Europe, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Ainsi UBAM Convertibles Europe vise à profiter de plus de 50% des hausses des marchés actions européens tout en pâtissant de moins de 50% lors des mouvements de baisse, toute chose égale par ailleurs.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante dans les pays européens. Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant. Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 100% (avec une exposition cible comprise entre 20% et 80%), elle est supérieure à 50% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 50% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

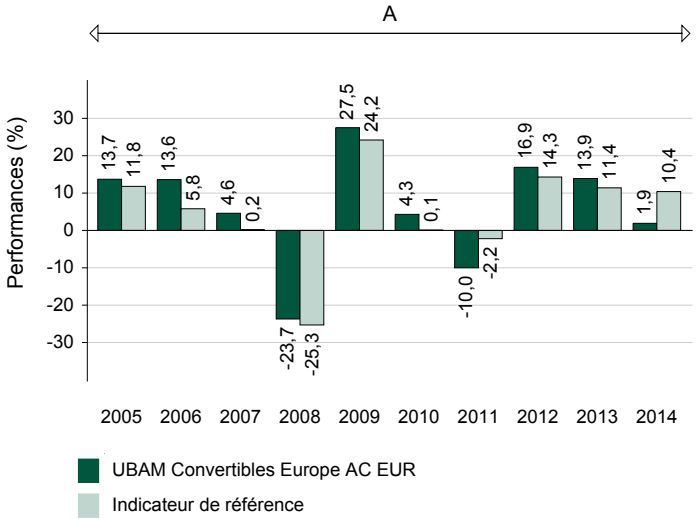
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,25%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 7 juin 1999
Date de création de la part : 7 juin 1999

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Jusqu'au 01/07/2015 l'indicateur de référence était 50% Stoxx Europe 50 Net Return et 50% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0000941312 (AC EUR) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011408392 (AD EUR)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Europe un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHD GBP (Distribution) FR0010708743

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Europe, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Ainsi UBAM Convertibles Europe vise à profiter de plus de 50% des hausses des marchés actions européens tout en pâtissant de moins de 50% lors des mouvements de baisse, toute chose égale par ailleurs.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante dans les pays européens. Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant. Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 100% (avec une exposition cible comprise entre 20% et 80%), elle est supérieure à 50% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 50% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

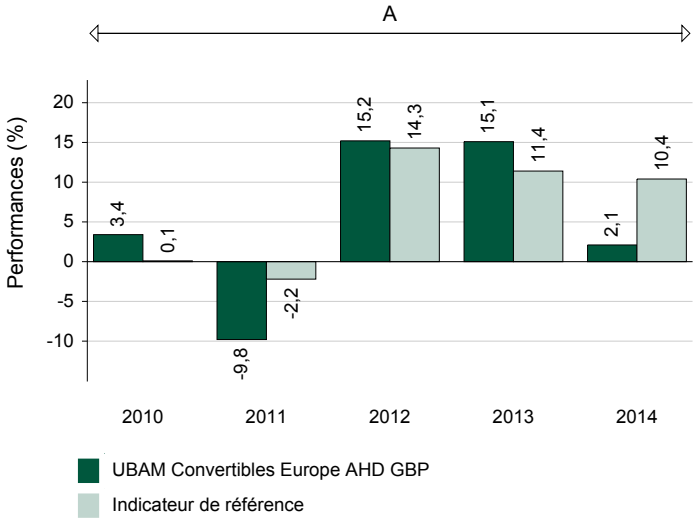
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,25%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création du compartiment : 7 juin 1999
Date de création de la part : 10 juin 2009

Devise de référence : Livre Sterling.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Jusqu'au 01/07/2015 l'indicateur de référence était 50% Stoxx Europe 50 Net Return et 50% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Europe un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHC CHF (Capitalisation) FR0010928259

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Europe, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Ainsi UBAM Convertibles Europe vise à profiter de plus de 50% des hausses des marchés actions européens tout en pâtissant de moins de 50% lors des mouvements de baisse, toute chose égale par ailleurs.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante dans les pays européens. Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant. Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 100% (avec une exposition cible comprise entre 20% et 80%), elle est supérieure à 50% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 50% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

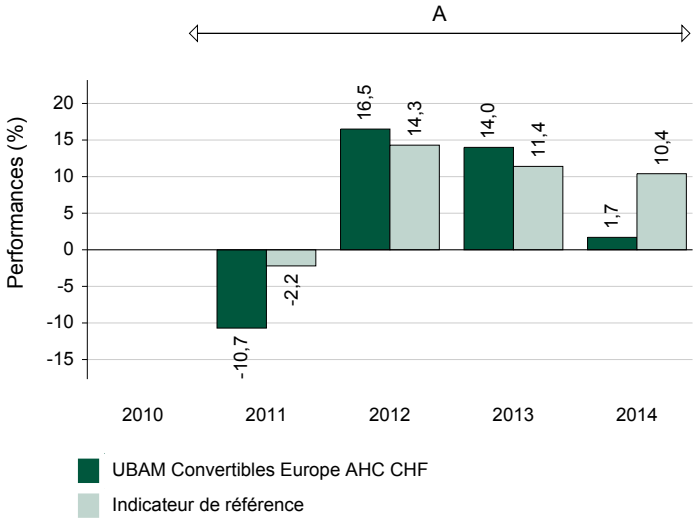
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,25%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 7 juin 1999
Date de création de la part : 28 octobre 2010

Devise de référence : Franc suisse.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Jusqu'au 01/07/2015 l'indicateur de référence était 50% Stoxx Europe 50 Net Return et 50% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Europe un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHC USD (Capitalisation) FR0011168822

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Europe, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Ainsi UBAM Convertibles Europe vise à profiter de plus de 50% des hausses des marchés actions européens tout en pâtissant de moins de 50% lors des mouvements de baisse, toute chose égale par ailleurs.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante dans les pays européens. Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant. Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 100% (avec une exposition cible comprise entre 20% et 80%), elle est supérieure à 50% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 50% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

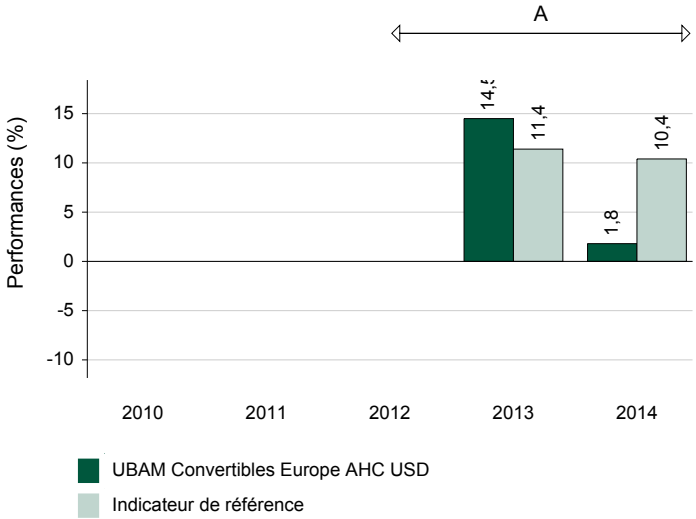
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,25%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 7 juin 1999
Date de création de la part : 29 juin 2012

Devise de référence : Dollar américain.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Jusqu'au 01/07/2015 l'indicateur de référence était 50% Stoxx Europe 50 Net Return et 50% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011168822 (AHC USD) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011168855 (AHD USD)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Europe un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : UHD GBP (Distribution) FR0011375476

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Europe, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Ainsi UBAM Convertibles Europe vise à profiter de plus de 50% des hausses des marchés actions européens tout en pâtissant de moins de 50% lors des mouvements de baisse, toute chose égale par ailleurs.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante dans les pays européens. Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant. Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 100% (avec une exposition cible comprise entre 20% et 80%), elle est supérieure à 50% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 50% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

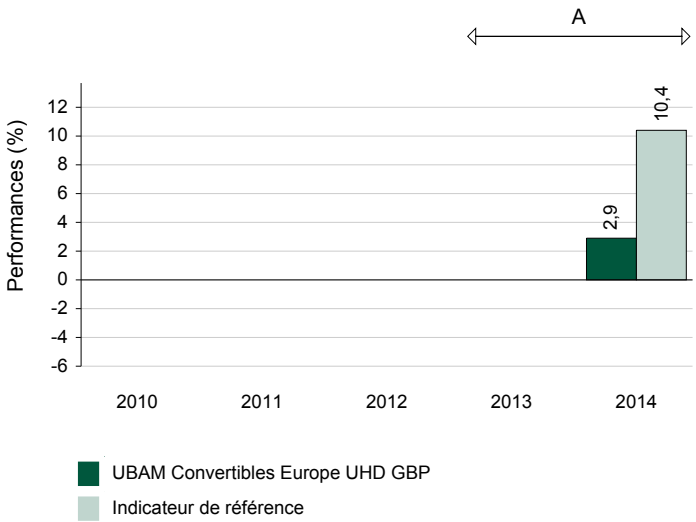
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création du compartiment : 7 juin 1999
Date de création de la part : 20 février 2013

Devise de référence : Livre Sterling.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Jusqu'au 01/07/2015 l'indicateur de référence était 50% Stoxx Europe 50 Net Return et 50% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011375476 (UHD GBP) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011375419 (UC EUR) FR0011375450 (UHC GBP)
FR0011375435 (UD EUR)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Europe un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : ZC EUR (Capitalisation) FR0011168863

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Europe, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Ainsi UBAM Convertibles Europe vise à profiter de plus de 50% des hausses des marchés actions européens tout en pâtissant de moins de 50% lors des mouvements de baisse, toute chose égale par ailleurs.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante dans les pays européens. Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant. Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 100% (avec une exposition cible comprise entre 20% et 80%), elle est supérieure à 50% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 50% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

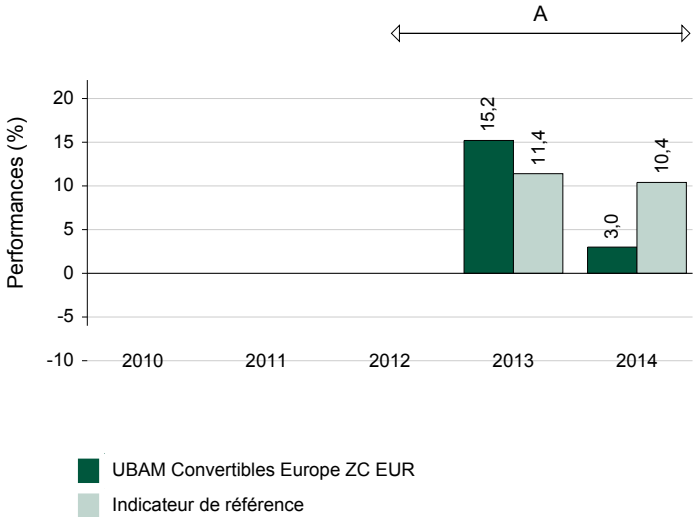
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,15%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 7 juin 1999
Date de création de la part : 28 juin 2012

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Jusqu'au 01/07/2015 l'indicateur de référence était 50% Stoxx Europe 50 Net Return et 50% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011168863 (ZC EUR) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011168889 (ZD EUR)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Euro 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AC EUR (Capitalisation) FR0010644674

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Euro 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles de la zone euro. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à 25% de l'indice Euro Stoxx 50 Net Return, dividendes réinvestis, et 75% de l'indice Citigroup Eurobig BBB, coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante de pays membres de la zone euro.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 50% (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%), elle est supérieure à 25% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 25% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

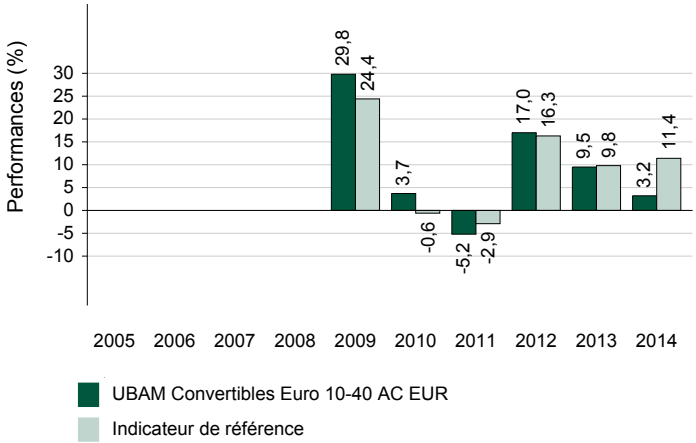
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,98%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 23 septembre 2008
Date de création de la part : 23 septembre 2008

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 25% Euro Stoxx 50 Net Return et 75% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0010644674 (AC EUR) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011408384 (AD EUR)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Euro 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHD GBP (Distribution) FR0010708735

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Euro 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles de la zone euro. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à 25% de l'indice Euro Stoxx 50 Net Return, dividendes réinvestis, et 75% de l'indice Citigroup Eurobig BBB, coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante de pays membres de la zone euro.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 50% (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%), elle est supérieure à 25% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 25% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

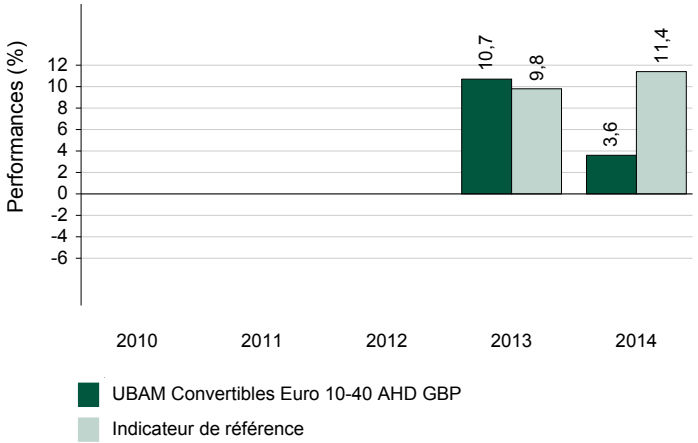
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,98%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création du compartiment : 23 septembre 2008
Date de création de la part : 23 mars 2012

Devise de référence : Livre Sterling.

Indicateur de référence : 25% Euro Stoxx 50 Net Return et 75% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Euro 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHC CHF (Capitalisation) FR0010928705

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Euro 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles de la zone euro. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à 25% de l'indice Euro Stoxx 50 Net Return, dividendes réinvestis, et 75% de l'indice Citigroup Eurobig BBB, coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante de pays membres de la zone euro.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 50% (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%), elle est supérieure à 25% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 25% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

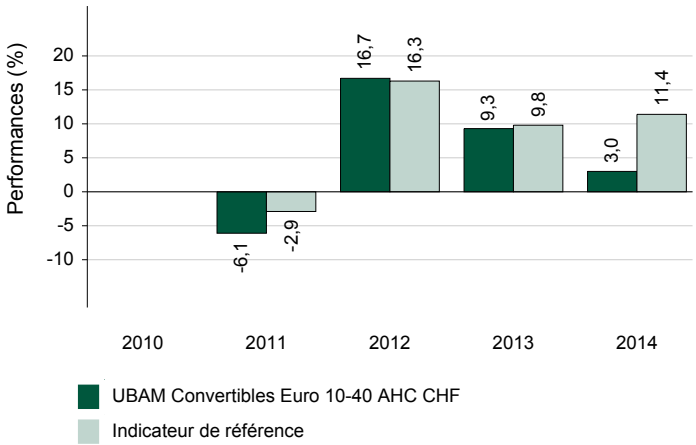
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,98%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 23 septembre 2008
Date de création de la part : 27 octobre 2010

Devise de référence : Franc suisse.

Indicateur de référence : 25% Euro Stoxx 50 Net Return et 75% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Euro 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHD USD (Distribution) FR0011168764

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Euro 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles de la zone euro. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à 25% de l'indice Euro Stoxx 50 Net Return, dividendes réinvestis, et 75% de l'indice Citigroup Eurobig BBB, coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante de pays membres de la zone euro.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 50% (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%), elle est supérieure à 25% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 25% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

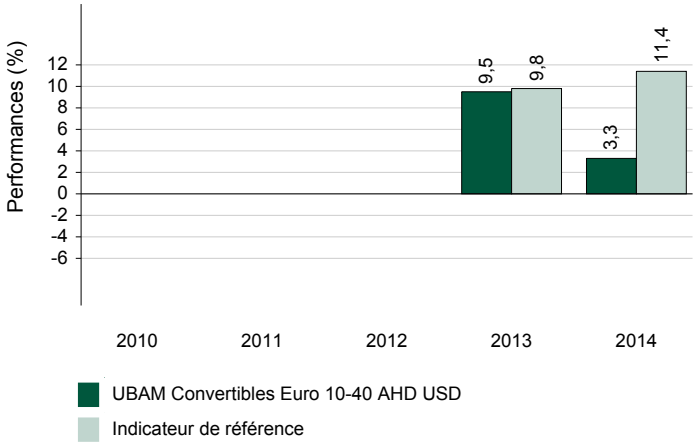
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,98%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création du compartiment : 23 septembre 2008
Date de création de la part : 6 février 2012

Devise de référence : Dollar américain.

Indicateur de référence : 25% Euro Stoxx 50 Net Return et 75% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011168764 (AHD USD) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011168715 (AHC USD)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Euro 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : UC EUR (Capitalisation) FR0011375112

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Euro 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles de la zone euro. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à 25% de l'indice Euro Stoxx 50 Net Return, dividendes réinvestis, et 75% de l'indice Citigroup Eurobig BBB, coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante de pays membres de la zone euro.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 50% (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%), elle est supérieure à 25% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 25% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,58%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

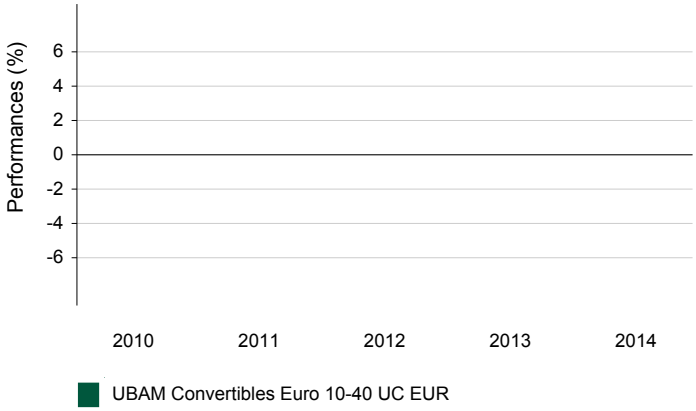
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 23 septembre 2008
Date de création de la part : 9 mai 2014

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 25% Euro Stoxx 50 Net Return et 75% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011375112 (UC EUR) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011375120 (UD EUR) FR0011375146 (UHD GBP)
FR0011375138 (UHC GBP)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Euro 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : ZC EUR (Capitalisation) FR0011168723

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Euro 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles de la zone euro. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à 25% de l'indice Euro Stoxx 50 Net Return, dividendes réinvestis, et 75% de l'indice Citigroup Eurobig BBB, coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante de pays membres de la zone euro.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 50% (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%), elle est supérieure à 25% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 25% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

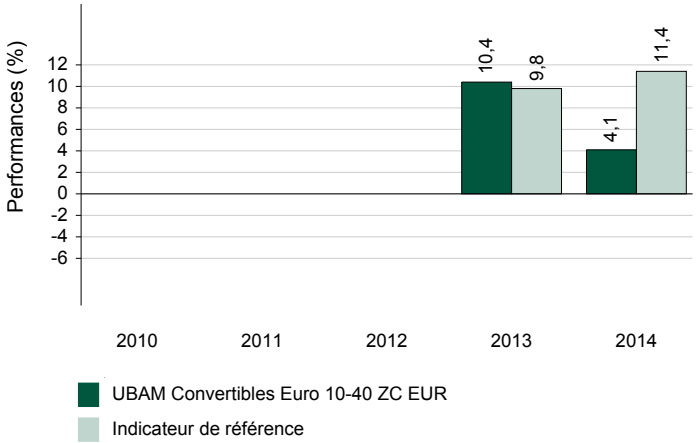
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,19%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 23 septembre 2008
Date de création de la part : 5 juillet 2012

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 25% Euro Stoxx 50 Net Return et 75% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011168723 (ZC EUR) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011168772 (ZD EUR)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Euro 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : SC EUR (Capitalisation) FR0011168798

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Euro 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles de la zone euro. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS) sur les marchés cotés européens en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à 25% de l'indice Euro Stoxx 50 Net Return, dividendes réinvestis, et 75% de l'indice Citigroup Eurobig BBB, coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques. Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%. Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.

Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante de pays membres de la zone euro.
Le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif en obligations convertibles et assimilées de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade, représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment présente une exposition aux marchés d'actions comprise entre 0 et 50% (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%), elle est supérieure à 25% lorsque nous pensons que les actions vont croître et inférieure à 25% lorsque nous pensons qu'elles vont baisser.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

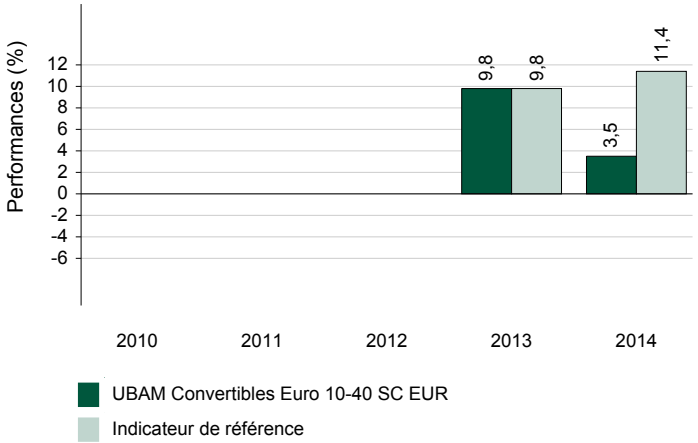
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,73%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 23 septembre 2008
Date de création de la part : 17 janvier 2012

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 25% Euro Stoxx 50 Net Return et 75% Citigroup Eurobig BBB.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AC EUR (Capitalisation) FR0011335363

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR), coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être convertis en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Le compartiment aura une exposition cible aux marchés d'actions comprise entre 10% et 70%.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sans contrainte géographique.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

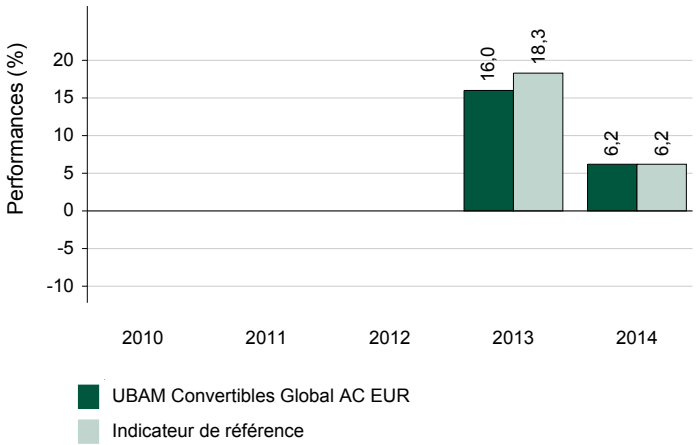
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,32%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 30 novembre 2012
Date de création de la part : 30 novembre 2012

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011335363 (AC EUR) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011408418 (AD EUR)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHD GBP (Distribution) FR0011355692

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR), coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être convertis en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Le compartiment aura une exposition cible aux marchés d'actions comprise entre 10% et 70%.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sans contrainte géographique.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

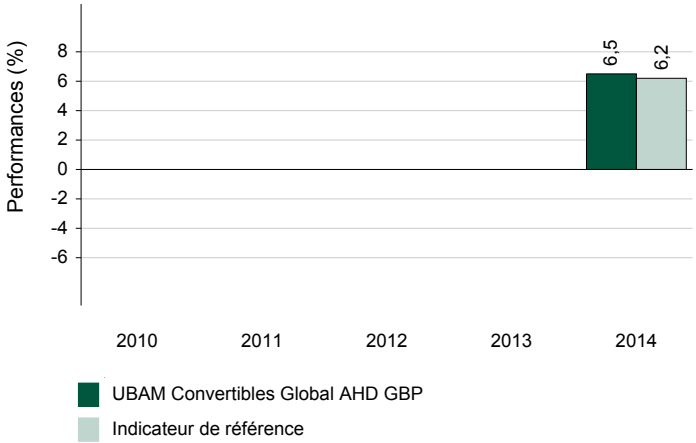
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,32%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création du compartiment : 30 novembre 2012
Date de création de la part : 30 janvier 2013

Devise de référence : Livre Sterling.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHC CHF (Capitalisation) FR0011355718

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR), coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être convertis en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Le compartiment aura une exposition cible aux marchés d'actions comprise entre 10% et 70%.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sans contrainte géographique.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

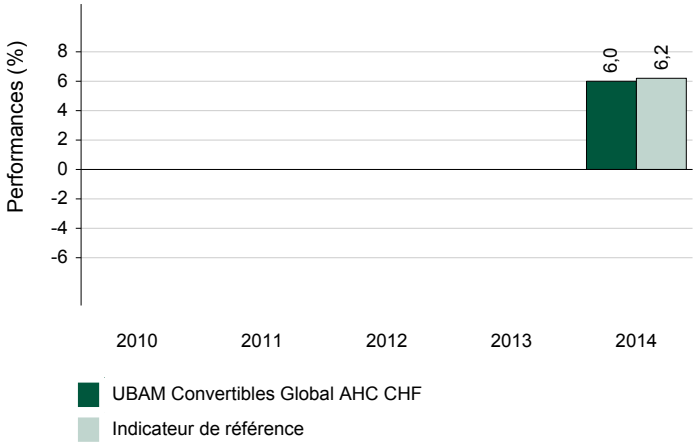
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,32%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 30 novembre 2012
Date de création de la part : 10 janvier 2013

Devise de référence : Franc suisse.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHC USD (Capitalisation) FR0011355726

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR), coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être convertis en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Le compartiment aura une exposition cible aux marchés d'actions comprise entre 10% et 70%.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sans contrainte géographique.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

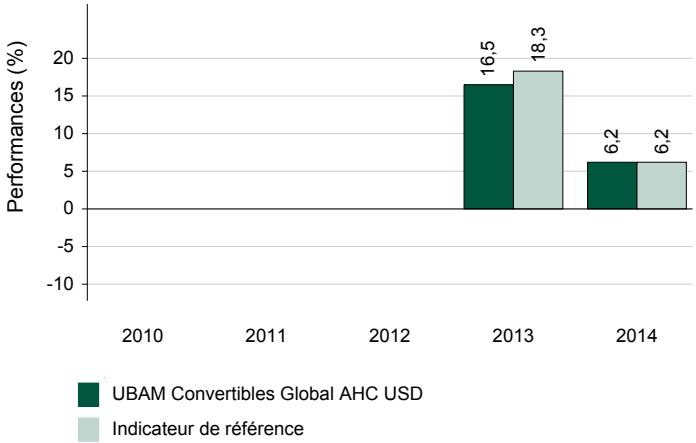
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,32%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 30 novembre 2012
Date de création de la part : 10 décembre 2012

Devise de référence : Dollar américain.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011355726 (AHC USD) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011355650 (AHD USD)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AXC USD (Capitalisation) FR0012635563

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR), coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être convertis en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.
Cependant, la couverture du risque de change (de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment) sera neutralisée au minimum à hauteur de 90%. Ainsi la catégorie d'actions AXC (USD) supportera un risque de change vis-à-vis des principales devises correspondant aux instruments financiers inscrits en portefeuille.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Le compartiment aura une exposition cible aux marchés d'actions comprise entre 10% et 70%.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sans contrainte géographique.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,20%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

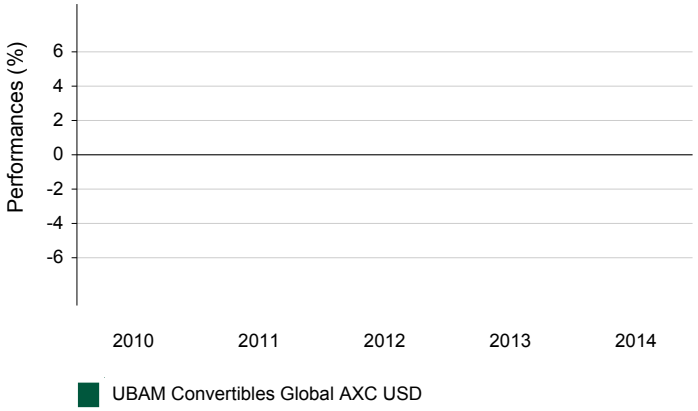
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 30 novembre 2012
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Dollar américain.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : UC EUR (Capitalisation) FR0011375484

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR), coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être convertis en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Le compartiment aura une exposition cible aux marchés d'actions comprise entre 10% et 70%.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sans contrainte géographique.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,90%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

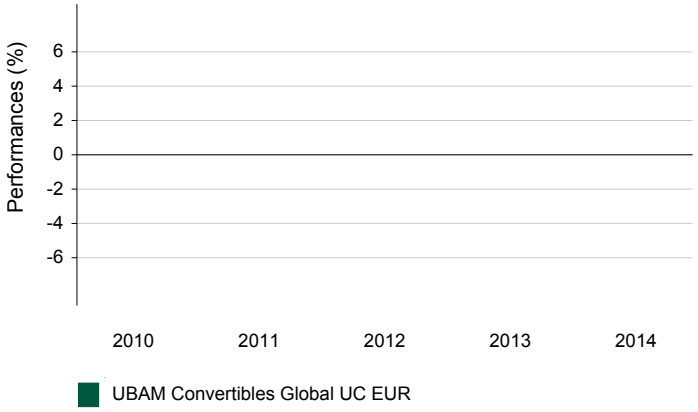
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 30 novembre 2012
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011375484 (UC EUR) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011375500 (UHC GBP) FR0011375518 (UHD GBP)
FR0011375492 (UD EUR)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : ZC EUR (Capitalisation) FR0011355668

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR), coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être convertis en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Le compartiment aura une exposition cible aux marchés d'actions comprise entre 10% et 70%.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sur le marché européen.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

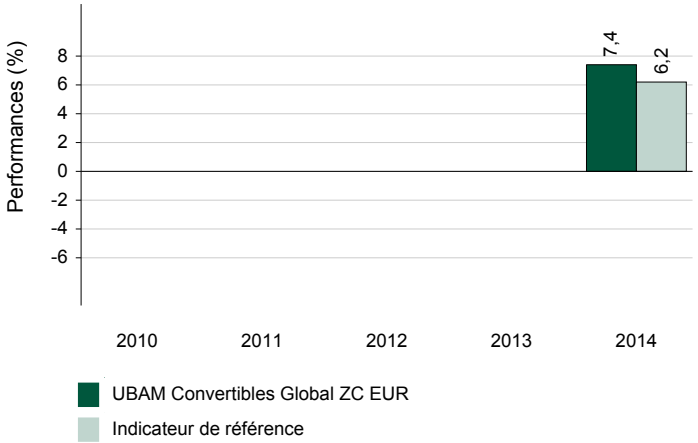
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,22%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment.

Date de création du compartiment : 30 novembre 2012
Date de création de la part : 27 août 2013

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

Le code ISIN FR0011355668 (ZC EUR) représente les classes d'actions suivantes :

FR0011355676 (ZD EUR)

Pour les classes de capitalisation, le dividende est réinvesti, pour les classes de distribution, le dividende est distribué.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : SC EUR (Capitalisation) FR0011355684

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR), coupons réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être convertis en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Le compartiment aura une exposition cible aux marchés d'actions comprise entre 10% et 70%.

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles sans contrainte géographique.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,65%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

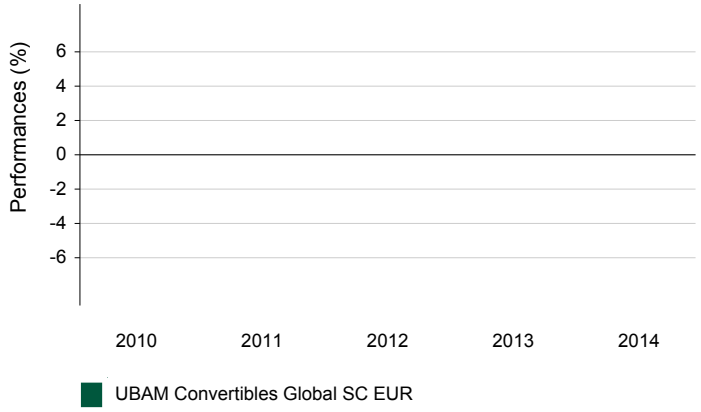
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 30 novembre 2012
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AC EUR (Capitalisation) FR0011914803

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,94%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

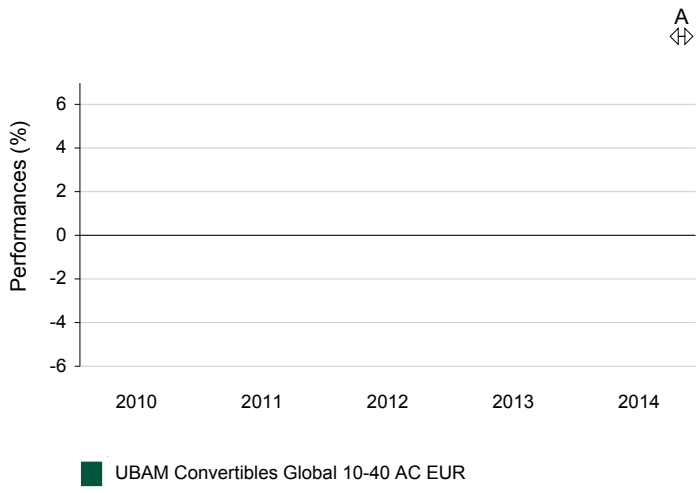
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



A : Changement de dénomination en UBAM Convertibles Global 10-40 anciennement UBAM Convertibles 10-40 Opportunités et de l'indicateur de référence anciennement 25% Stoxx Europe 50 et 75% Citigroup Eurobig BBB au 01/07/2015.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : 9 octobre 2014

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AD EUR (Distribution) FR0011914951

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,94%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

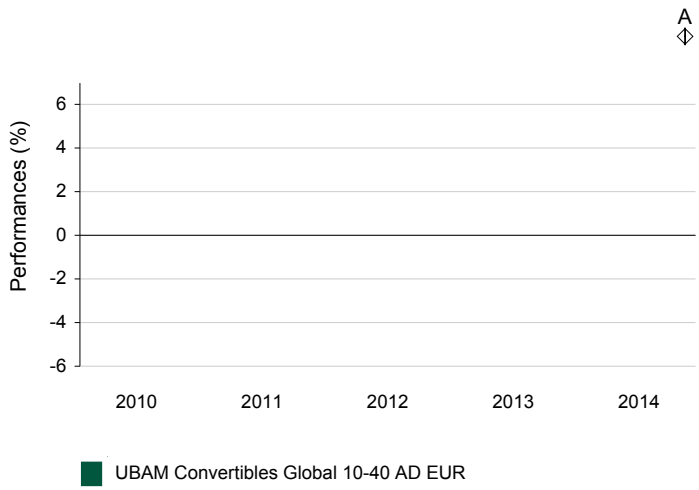
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : 30 octobre 2014

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Changement de dénomination en UBAM Convertibles Global 10-40 anciennement UBAM Convertibles 10-40 Opportunités et de l'indicateur de référence anciennement 25% Stoxx Europe 50 et 75% Citigroup Eurobig BBB au 01/07/2015.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHD GBP (Distribution) FR0011914811

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,00%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

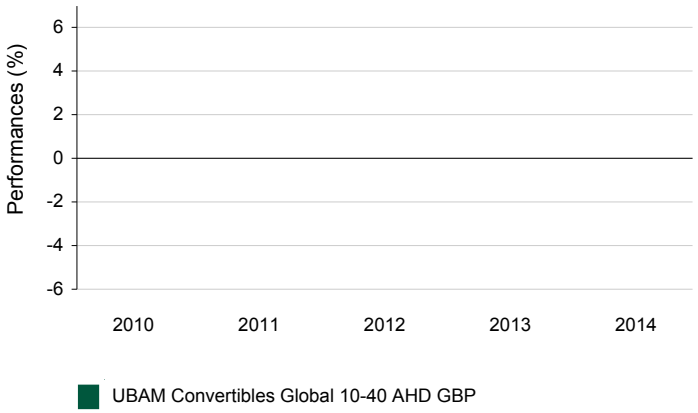
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Livre Sterling.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHC CHF (Capitalisation) FR0011914829

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,94%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

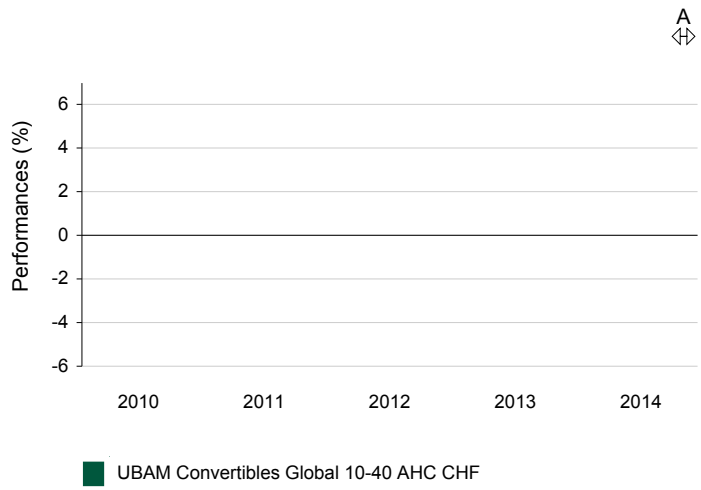
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : 9 octobre 2014

Devise de référence : Franc suisse.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Changement de dénomination en UBAM Convertibles Global 10-40 anciennement UBAM Convertibles 10-40 Opportunités et de l'indicateur de référence anciennement 25% Stoxx Europe 50 et 75% Citigroup Eurobig BBB au 01/07/2015.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHC USD (Capitalisation) FR0011914837

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,94%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

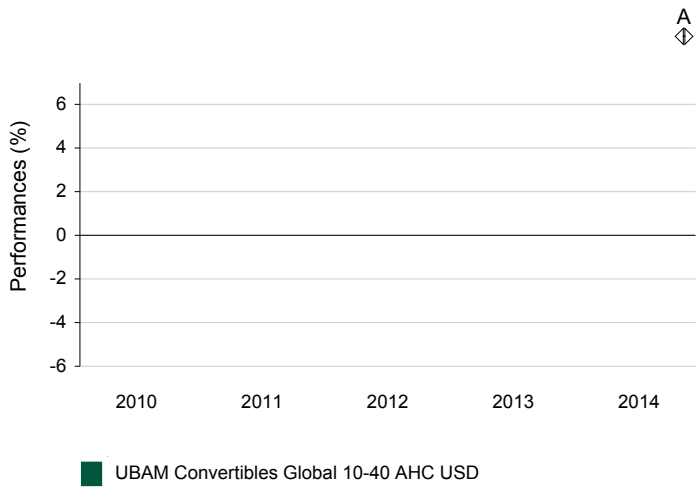
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : 24 octobre 2014

Devise de référence : Dollar américain.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Changement de dénomination en UBAM Convertibles Global 10-40 anciennement UBAM Convertibles 10-40 Opportunités et de l'indicateur de référence anciennement 25% Stoxx Europe 50 et 75% Citigroup Eurobig BBB au 01/07/2015.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AHD USD (Distribution) FR0011914845

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

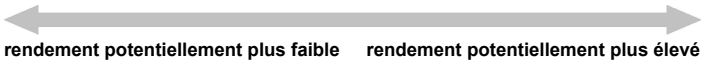
Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,00%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

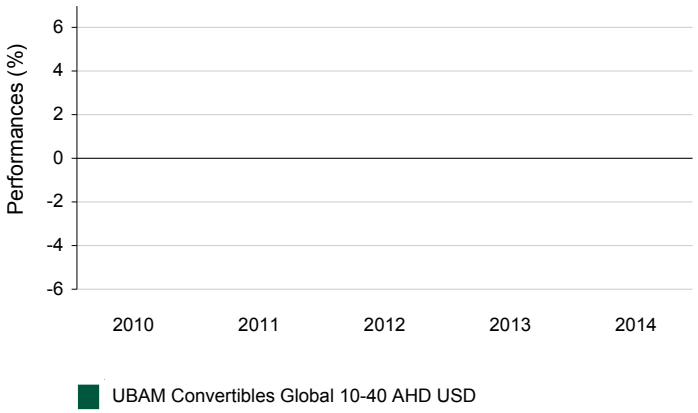
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Dollar américain.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : AXC USD (Capitalisation) FR0012822054

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Cependant, la couverture du risque de change (de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment) sera neutralisée au minimum à hauteur de 90%. Ainsi la catégorie d'actions AXC (USD) supportera un risque de change vis-à-vis des principales devises correspondant aux instruments financiers inscrits en portefeuille.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment.
Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	1,00%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

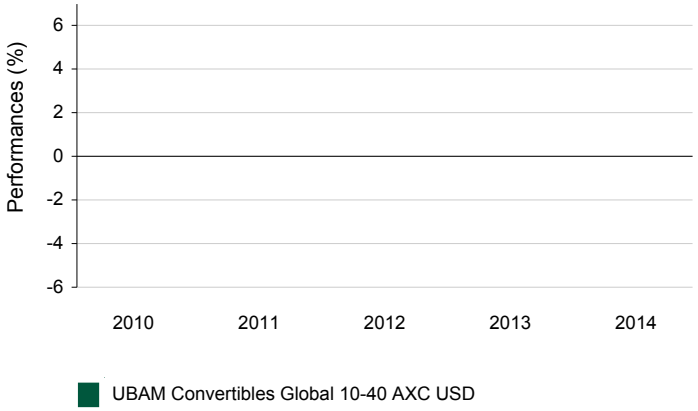
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Dollar américain.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : UC EUR (Capitalisation) FR0011914894

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

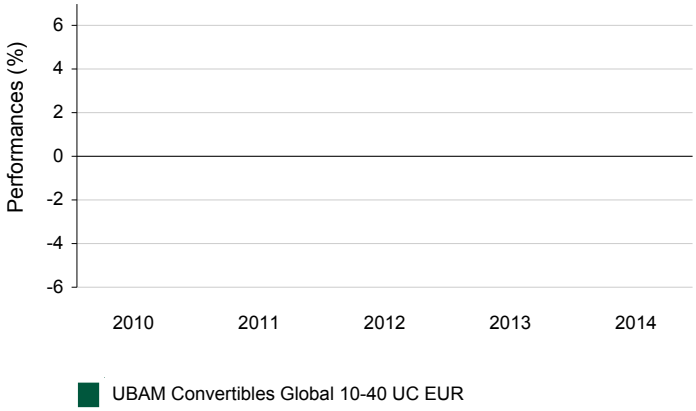
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : UD EUR (Distribution) FR0011914910

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

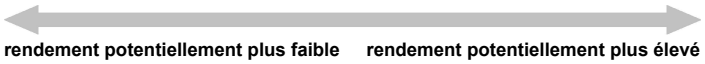
Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

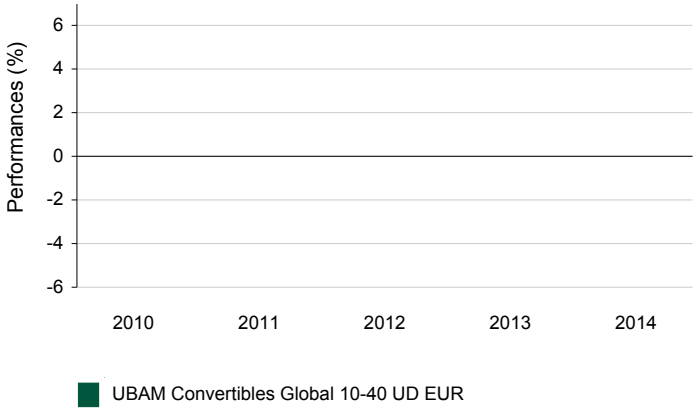
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : UHC GBP (Capitalisation) FR0011914928

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

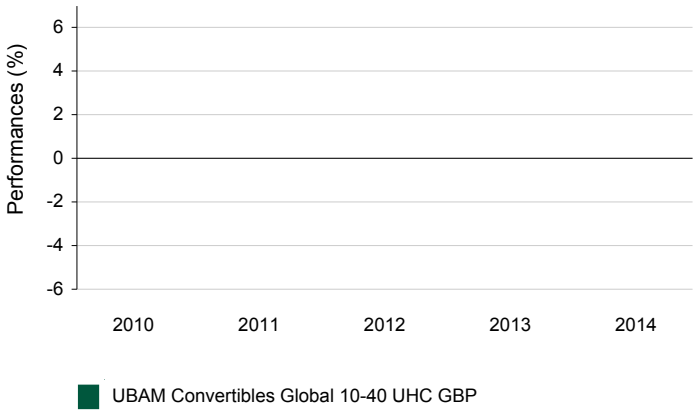
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Livre Sterling.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : UHD GBP (Distribution) FR0011914944

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

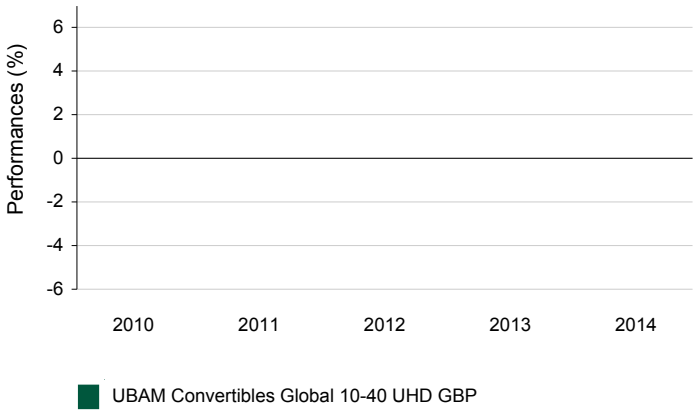
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Livre Sterling.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : ZC EUR (Capitalisation) FR0011914852

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,64%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

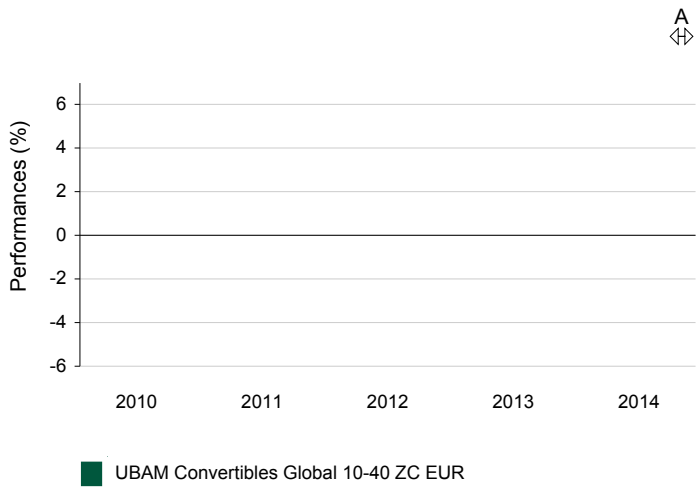
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : 9 octobre 2014

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

A : Changement de dénomination en UBAM Convertibles Global 10-40 anciennement UBAM Convertibles 10-40 Opportunités et de l'indicateur de référence anciennement 25% Stoxx Europe 50 et 75% Citigroup Eurobig BBB au 01/07/2015.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : ZD EUR (Distribution) FR0011914878

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS D : Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,20%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

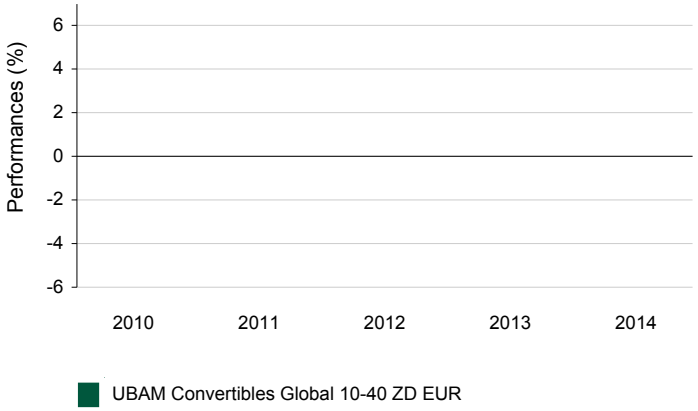
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.

UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment de la Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBAM Convertibles Global 10-40 un compartiment d'UBAM Convertibles

Classe : SC EUR (Capitalisation) FR0011914886

Cette Sicav à vocation générale soumis au droit français est gérée par la société de gestion
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) appartenant au groupe Union Bancaire Privée, UBP SA

Objectifs et politique d'investissement

UBAM Convertibles Global 10-40, dont la classification est « diversifiée », cherche à faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Pour la gestion de l'exposition globale aux actions et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques de crédit et de change, le compartiment peut utiliser des instruments dérivés ("futures", options, swaps, CDS), en couverture et/ou en exposition, sans rechercher de surexposition.
La performance du compartiment pourra être comparée à la performance de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les obligations convertibles sont des instruments de dette qui peuvent être converties en actions dans certaines conditions. Ainsi, elles présentent des caractéristiques comparables à celles des actions tout en conservant les caractéristiques propres aux obligations classiques.
Le compartiment consiste en un portefeuille activement géré de manière discrétionnaire et largement diversifié, constitué principalement de titres dont la valeur est exprimée en euros. La valeur du compartiment est calculée et exprimée en euros.
Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise).
L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'euro, les risques de change de la devise de la catégorie d'action par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture.
Afin d'atteindre ses objectifs, le compartiment investit à hauteur de deux tiers minimum de son actif dans des obligations convertibles, de toute notation ou non notées selon les analyses du gérant et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.
Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.
Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.
Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%).

Les investisseurs dans le compartiment peuvent demander le remboursement de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis).

ACTIONS C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

Recommandation : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**



rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations convertibles principalement sur le marché mondial.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le compartiment non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, par exemple dans le cadre *d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré*, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

Risque de liquidité : Ce risque correspond à la difficulté potentielle de céder des actifs faute d'une profondeur suffisante du marché. Il peut se matérialiser en cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés.

Risque de crédit : La Sicav peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative de la Sicav à baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	0,75%
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

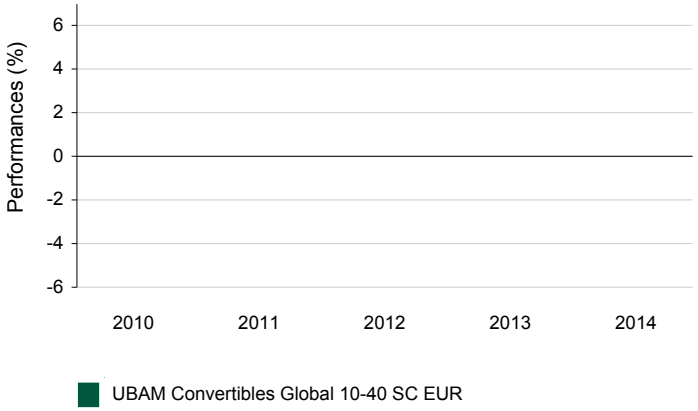
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour le premier exercice. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par la Sicav lorsqu'il achète ou vend des parts d'une autre Sicav.

Pour plus d'information sur les frais du compartiment, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur demande à l'adresse www.ubgi.fr.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du compartiment : 9 octobre 2014
Date de création de la part : Non émise.

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), coupons et/ou dividendes réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France
Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France.
La Sicav est divisée en compartiments multiples, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Le compartiment propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 127, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France et sur son site internet : www.ubgi.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.
Les parts de la Sicav ne doivent être ni offertes ni vendues ni transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions). Par ailleurs elles ne sont pas accessibles à une US Person.

La responsabilité de Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

La Sicav est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01.07.2015.



PROSPECTUS

JUILLET 2015

UBAM CONVERTIBLES

Société d'Investissement à Capital Variable France

Les souscriptions ne sont valables que si elles sont faites sur la base du prospectus en vigueur, accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux figurant dans le présent prospectus et dans les documents mentionnés par ce dernier et pouvant être consultés par le public.

SOMMAIRE

PROSPECTUS

I- Caractéristiques générales - UBAM Convertibles 5
II- Acteurs 10
III- Modalités de fonctionnement et de gestion 12
III-1 Caractéristiques générales 12
III-2 Dispositions particulières 15

UBAM CONVERTIBLES EUROPE

- Code ISIN 15
- Classification 15
- Objectif de gestion 15
- Indicateur de référence 15
- Stratégie d'investissement 16
- Contrats constituant des garanties financières 18
- Profil de risque 19
- Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type 20
- Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables..... 21
- Caractéristiques des actions 21
- Modalités de souscription et de rachat 22
- Frais et commissions 22

UBAM CONVERTIBLES EURO 10-40

- Code ISIN 24
- Classification 24
- Objectif de gestion 24
- Indicateur de référence 24
- Stratégie d'investissement 25
- Contrats constituant des garanties financières 27
- Profil de risque 28
- Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type 29
- Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables..... 30
- Caractéristiques des actions 30
- Modalités de souscription et de rachat 31
- Frais et commissions 31

UBAM CONVERTIBLES GLOBAL

- Code ISIN 33
- Classification 33
- Objectif de gestion 33
- Indicateur de référence 33
- Stratégie d'investissement 34
- Contrats constituant des garanties financières 36
- Profil de risque 37
- Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type 38
- Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables..... 39
- Caractéristiques des actions 39
- Modalités de souscription et de rachat 40
- Frais et commissions 40

UBAM CONVERTIBLES GLOBAL 10-40

- Code ISIN …… 42
- Classification …… 42
- Objectif de gestion …… 42
- Indicateur de référence …… 42
- Stratégie d'investissement …… 43
- Contrats constituant des garanties financières …… 45
- Profil de risque …… 46
- Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type …… 47
- Modalités de détermination et d'affectation des revenus …… 48
- Caractéristiques des actions …… 48
- Modalités de souscription et de rachat …… 49
- Frais et commissions …… 49

IV- Informations d'ordre commercial - UBAM Convertibles …… 51
V- Règles d'investissement …… 51
VI- Risque global …… 51
VII- Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs …… 51

STATUTS
UBAM Convertibles…… 53

OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

PROSPECTUS

I. CARACTERISTIQUES GENERALES :

- **Forme de l'OPCVM :**

  Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

- **Dénomination :**

  UBAM CONVERTIBLES

- **Siège social :**

  127 avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

- **Forme juridique et état membre dans lequel l'OPCVM a été constitué :**

  Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français constitué en France

- **Date de création et durée d'existence prévue :**

  La SICAV a été créée le 17 septembre 1999 pour une durée de 99 ans.

Synthèse de l'offre de gestion :

Compartiment UBAM Convertibles Europe Caractéristiques				
Actions	**Code ISIN**	**Affectation des sommes distribuables**	**Devise de libellé**	**Souscripteurs concernés**
AC (EUR)	FR0000941312	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs
AD (EUR)	FR0011408392	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Tous souscripteurs
AHD (GBP)	FR0010708743	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	GBP	Tous souscripteurs
AHC (CHF)	FR0010928259	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs
AHC (USD)	FR0011168822	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs
AHD (USD)	FR0011168855	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	USD	Tous souscripteurs
UC (EUR)	FR0011375419	Capitalisation	EUR	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UD (EUR)	FR0011375435	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UHC (GBP)	FR0011375450	Capitalisation	GBP	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UHD (GBP)	FR0011375476	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	GBP	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
ZC (EUR)	FR0011168863	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
ZD (EUR)	FR0011168889	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe

* Les catégories d'actions de Type U sont réservées aux investisseurs qui souscrivent à des actions indirectement via un distributeur ou tout autre intermédiaire financier (telle qu'une plateforme) fournissant auxdits investisseurs un service de conseil en investissement rémunéré dans le cadre d'une prestation distincte et qui sont pré-approuvés par UBP. Ces actions n'ouvrent droit à aucune rétrocession.

Compartiment UBAM Convertibles Euro 10-40 Caractéristiques				
Actions	**Code ISIN**	**Affectation des sommes distribuables**	**Devise de libellé**	**Souscripteurs concernés**
AC (EUR)	FR0010644674	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs
AD (EUR)	FR0011408384	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Tous souscripteurs
AHD (GBP)	FR0010708735	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	GBP	Tous souscripteurs
AHC (CHF)	FR0010928705	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs
AHC (USD)	FR0011168715	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs
AHD (USD)	FR0011168764	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	USD	Tous souscripteurs
UC (EUR)	FR0011375112	Capitalisation	EUR	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UD (EUR)	FR0011375120	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UHC (GBP)	FR0011375138	Capitalisation	GBP	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UHD (GBP)	FR0011375146	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	GBP	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
ZC (EUR)	FR0011168723	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPCVM FIA ou autres fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
ZD (EUR)	FR0011168772	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Réservée aux OPCVM FIA ou autres fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
SC (EUR)	FR0011168798	Capitalisation	EUR	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous **

* Les catégories d'actions de Type U sont réservées aux investisseurs qui souscrivent à des actions indirectement via un distributeur ou tout autre intermédiaire financier (telle qu'une plateforme) fournissant auxdits investisseurs un service de conseil en investissement rémunéré dans le cadre d'une prestation distincte et qui sont pré-approuvés par UBP. Ces actions n'ouvrent droit à aucune rétrocession.

** Les actions SC (EUR) s'adressent 1/ aux investisseurs institutionnels israéliens ou 2/ aux distributeurs externes dont les investissements sur l'ensemble de la SICAV UBAM CONVERTIBLES sont supérieurs à 100 millions d'euros et qui ont des frais négociés distincts avec leurs clients sous-jacents.

Compartiment UBAM Convertibles Global Caractéristiques				
Actions	**Code ISIN**	**Affectation des sommes distribuables**	**Devise de libellé**	**Souscripteurs concernés**
AC (EUR)	FR0011335363	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs
AD (EUR)	FR0011408418	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Tous souscripteurs
AHD (GBP)	FR0011355692	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	GBP	Tous souscripteurs
AHC (CHF)	FR0011355718	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs
AHC (USD)	FR0011355726	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs
AHD (USD)	FR0011355650	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	USD	Tous souscripteurs
AXC (USD)	FR0012635563	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs
UC (EUR)	FR0011375484	Capitalisation	EUR	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UD (EUR)	FR0011375492	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UHC (GBP)	FR0011375500	Capitalisation	GBP	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UHD (GBP)	FR0011375518	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	GBP	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
ZC (EUR)	FR0011355668	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
ZD (EUR)	FR0011355676	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
SC (EUR)	FR0011355684	Capitalisation	EUR	Réservée aux institutionnels israéliens

* Les catégories d'actions de Type U sont réservées aux investisseurs qui souscrivent à des actions indirectement via un distributeur ou tout autre intermédiaire financier (telle qu'une plateforme) fournissant auxdits investisseurs un service de conseil en investissement rémunéré dans le cadre d'une prestation distincte et qui sont pré-approuvés par UBP. Ces actions n'ouvrent droit à aucune rétrocession.

Compartiment UBAM Convertibles Global 10-40 Caractéristiques				
Actions	**Code ISIN**	**Affectation des sommes distribuables**	**Devise de libellé**	**Souscripteurs concernés**
AC (EUR)	FR0011914803	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs
AD (EUR)	FR0011914951	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Tous souscripteurs
AHD (GBP)	FR0011914811	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	GBP	Tous souscripteurs
AHC (CHF)	FR0011914829	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs
AHC (USD)	FR0011914837	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs
AHD (USD)	FR0011914845	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	USD	Tous souscripteurs
AXC (USD)	FR0012822054	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs
UC (EUR)	FR0011914894	Capitalisation	EUR	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UD (EUR)	FR0011914910	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UHC (GBP)	FR0011914928	Capitalisation	GBP	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
UHD (GBP)	FR0011914944	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	GBP	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous *
ZC (EUR)	FR0011914852	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
ZD (EUR)	FR0011914878	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées	EUR	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement ou aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
SC (EUR)	FR0011914886	Capitalisation	EUR	Réservée aux institutionnels israéliens

* Les catégories d'actions de Type U sont réservées aux investisseurs qui souscrivent à des actions indirectement via un distributeur ou tout autre intermédiaire financier (telle qu'une plateforme) fournissant auxdits investisseurs un service de conseil en investissement rémunéré dans le cadre d'une prestation distincte et qui sont pré-approuvés par UBP. Ces actions n'ouvrent droit à aucune rétrocession.

Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

UNION BANCAIRE GESTION INSTITUTIONNELLE (France) SAS
ci-après « UBI »
127 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
01.75.77.80.80
e-mail : communication@ubgi.fr

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société au 01.75.77.80.80.

II. ACTEURS

Gestionnaire financier par délégation :

Le gestionnaire financier par délégation est agréé depuis le 2 septembre 1998 par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 98041 (agrément général).

UNION BANCAIRE GESTION INSTITUTIONNELLE (France) SAS
Société de Gestion
127 avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Dépositaire et conservateur:

CACEIS BANK France
Banque et prestataire de services d'investissement agréée par le CECEI le 1 avril 2005.
1-3 place Valhubert - 75013 Paris.

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT
Tour First TSA 14444 - 92037 Paris La Défense Cedex

Commercialisateur

La commercialisation des parts du Fonds est assurée par différents intermédiaires : banques privées, sociétés de gestion, distributeurs, conseillers en investissements financiers.

UBI agit comme commercialisateur.

Délégataires

Délégataire de la gestion comptable :

Elle consiste principalement à assurer la gestion comptable de la SICAV et le calcul des valeurs liquidatives.

CACEIS Fund Administration
1-3, place Valhubert
75206 Paris Cedex 13

Délégataire de la gestion administrative :

Elle consiste principalement à assurer le suivi juridique de la SICAV.

Société Générale Securities Services France
Immeuble Colline Sud
10, passage de l'Arche
92034 Paris La Défense Cedex

Conseiller

Néant

Centralisateur par délégation de la SICAV :

CACEIS BANK France
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Etablissement en charge de la réception des ordres de souscription et de rachat par délégation de la SICAV :

CACEIS BANK France
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Conseil d'Administration de la SICAV

La composition du conseil d'administration de la SICAV, et la mention des principales activités exercées par les membres du conseil en dehors de la SICAV, lorsqu'elles sont significatives, sont indiquées dans le rapport annuel de la SICAV, mis à jour une fois par an. Ces informations sont produites sous la responsabilité de chacun des membres cités.

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

III-1 CARACTERISTIQUES GENERALES

Ségrégation des compartiments

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent. Chaque compartiment constitue une masse d'avoirs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Caractéristiques des parts ou actions :

Nature du droit attaché à la catégorie d'actions : Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Modalités de tenue du passif : La tenue du passif est assurée par le dépositaire. Il est précisé que l'administration des actions est effectuée en Euroclear France.

Droits de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Forme des actions : les actions pourront revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des souscripteurs.
L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la forme nominative pure entraîne des frais supplémentaires (cf. section frais et commission ci-après).

Décimalisation d'actions : Toutes les catégories d'actions peuvent être fractionnées en millièmes.

Date de clôture :

Dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de décembre de chaque année
(première clôture du premier compartiment : décembre 1999).

Indications sur le régime fiscal :

La fiscalité applicable est en principe celle des plus values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas …). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Investisseurs non autorisés :

Les actions de la SICAV ne sont pas enregistrées sous le « United States Securities Act of 1933 » et ne sont ni offertes ni vendues directement ou indirectement sur le territoire américain ou pour le compte d'un « US Person » tel que défini par la réglementation applicable. A titre indicatif, sont notamment considérées comme des « US Person » au sens de « Regulation S » du « United States Securities Act of 1933 » toute personne résidant aux Etats-Unis ainsi que toute société commerciale, société en nom collectif ou autre entité constituée ou enregistrée aux Etats-Unis. Les actions de la SICAV ne doivent être ni offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions), ni bénéficier, directement ou indirectement à un US Person.

Définition d'une « US Person »

Aux fins du présent Prospectus (mais sous réserve du respect du droit en vigueur, y compris de la Règle 902(k) du Règlement S de l'US Securities Act de 1933 tel que modifié, étant précisé à cet égard que la présente définition n'est qu'une traduction en langue française des règles applicables et que seule la version originale en langue anglaise fait foi),

A) «Etats-Unis» désigne :

Les Etats-Unis d'Amérique, y compris ses territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis, et le District de Columbia;

B) «US Person» désigne :

1. toute personne physique étant un citoyen des Etats-Unis (y compris les citoyens ayant une double nationalité et les personnes nées aux Etats-Unis);

2. toute personne physique résidente des ou résidant aux Etats-Unis;

3. toute société de personnes («partnership») ou personne morale organisée ou constituée en vertu du droit des Etats-Unis;

4. toute succession dont un exécuteur testamentaire ou un administrateur est une US Person ou dont le revenu est soumis à l'impôt américain sur le revenu indépendamment de son origine;

5. tout trust dont un trustee est une US Person ou dont le revenu est soumis à l'impôt sur le revenu indépendamment de son origine;

6. toute agence ou succursale d'une entité non américaine située aux Etats-Unis;

7. tout compte non discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou qu'un trust) détenu par un négociant («dealer») ou tout autre agent fiduciaire au bénéfice ou pour le compte d'une US Person;

8. tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou qu'un trust) détenu par un négociant («dealer») ou tout autre agent fiduciaire organisé, constitué, ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis; et

9. toute société de personnes («partnership») ou personne morale dès lors qu'elle est
   (i) organisée ou constituée en vertu du droit d'un pays autre que les Etats-Unis; et
   (ii) établie par une US Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés en vertu de l'US Securities Act de 1933 tel que modifié, à moins qu'elle ne soit organisée ou constituée, et détenue, par des investisseurs agréés («accredited investors», tel que défini à la Règle 501(a) de l'US Securities Act de 1933 tel que modifié) qui ne sont pas des personnes physiques, des successions ou des trusts;

10. toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif telle qu'un «pool», une société d'investissement ou toute autre entité similaire, sous réserve que les parts détenues dans l'entité par des US Persons ou des personnes qui ne sont pas considérées comme des «personnes éligibles qualifiées» («qualified eligible persons», tel que défini dans la Règle 4.7 de l'US Commodity Exchange Act) représentent au total 10% au moins des intérêts bénéficiaires dans l'entité, et que ladite entité ait été établie principalement aux fins de faciliter l'investissement par des US Persons dans un «pool» au regard duquel l'opérateur est exonéré de certaines obligations visées à la Partie 4 des règles adoptées conformément à l'US Commodity Exchange Act au motif que ses participants ne sont pas des US Persons;

C) le terme «US Person» n'inclut pas :

1. tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une succession ou qu'un trust) détenu au bénéfice ou pour le compte d'une personne qui n'est pas une US Person par un négociant ou tout autre agent fiduciaire professionnel organisé, constitué ou, dans le cas d'une personne physique, résidant aux Etats-Unis;

2. toute succession dont un agent fiduciaire professionnel agissant en qualité d'exécuteur testamentaire ou d'administrateur est une US Person si :
   (i) un exécuteur testamentaire ou un administrateur de la succession qui n'est pas une US Person dispose d'un pouvoir discrétionnaire d'investissement exclusif ou partagé en ce qui concerne les actifs de la succession; et
   (ii) la succession n'est pas soumise au droit américain;

3. tout trust dont un agent fiduciaire professionnel agissant en qualité de trustee est une US Person si un trustee qui n'est pas une US Person dispose d'un pouvoir discrétionnaire d'investissement exclusif ou partagé en ce qui concerne les actifs du trust, et aucun bénéficiaire du trust (ni aucun constituant («settlor») si le trust est révocable) n'est une US Person;

4. un régime de prestations aux salariés établi et administré conformément au droit d'un pays autre que les Etats-Unis et aux pratiques et documentations habituelles dudit pays;

5. toute agence ou succursale d'une US Person située en dehors des Etats-Unis si :
   (i) l'agence ou la succursale opère pour des raisons commerciales valables; et
   (ii) l'agence ou la succursale est engagée dans des activités d'assurance ou de services bancaires et est soumise à la législation en matière d'assurance et de services bancaires, respectivement, dans le territoire où elle se situe; ou

6. le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, les Nations Unies et leurs agences, sociétés affiliées et régimes de retraite, et toute autre organisation internationale similaire, ses agences, sociétés affiliées et régimes de retraite.»

Par ailleurs, en application de l'accord intergouvernemental franco-américain (« IGA »), les établissements financiers au sens du "Foreign Account Tax Compliance Act" américain (« FATCA ») qui refusent de se conformer aux règles de FATCA (que ce soit le refus de signer un contrat avec l'IRS ou le refus de d'identifier ses clients et d'effectuer un reporting au profit de l'IRS) et les éventuels comptes directs non conformes à FATCA doivent s'attendre à l'application d'une retenue à la source punitive et/ou d'être contraints de racheter leurs actions selon les termes de l'IGA et de la réglementation FATCA.

III-2 DISPOSITIONS PARTICULIERES

1. Compartiment UBAM Convertibles Europe

Codes ISIN :

Actions	Code ISIN
AC (EUR)	FR0000941312
AD (EUR)	FR0011408392
AHD (GBP)	FR0010708743
AHC (CHF)	FR0010928259
AHC (USD)	FR0011168822
AHD (USD)	FR0011168855
UC (EUR)	FR0011375419
UD (EUR)	FR0011375435
UHC (GBP)	FR0011375450
UHD (GBP)	FR0011375476
ZC (EUR)	FR0011168863
ZD (EUR)	FR0011168889

Classification :

Diversifié

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est de faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles européennes. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur. Ainsi UBAM Convertibles Europe vise à profiter de plus de 50% des hausses des marchés actions européens tout en pâtissant de moins de 50% lors des mouvements de baisse, toute chose égale par ailleurs.

Ce couple rendement / risque particulier peut être modifié par les mouvements de taux d'intérêt, de spreads de crédit, et de volatilité implicites.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est lié à aucun indice de référence ou indice de place.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur la sélection d'obligations convertibles ou assimilées ce qui rend sans signification la comparaison à un indice.

Toutefois, à titre d'information, la performance du compartiment pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) (Ticker UCBIFX21 Index), coupons et/ou dividendes réinvestis.

L'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) est un indice d'obligations convertibles européennes.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur une sélection d'obligations convertibles ou assimilées sans autre contrainte que géographique et dans le respect des limites d'exposition.

Le processus d'investissement comporte 5 étapes :

1- Filtrage de l'univers sous l'angle de la liquidité et de la taille de l'émission afin d'éliminer les titres les moins liquides. La liquidité évolue en fonction des conditions de marché ;
2- Evaluation de la qualité de crédit de l'émetteur et estimation de la volatilité implicite de l'obligation convertible, échangeable, indexée, ou remboursable en Actions internationales afin de positionner la cherté relative de chaque obligation convertible dans son univers et relativement aux autres volatilités implicites disponibles (options etc) ;
3- Analyse de l'action sous-jacente et de ses perspectives bénéficiaires ;
4- Consolidation des données individuelles et construction du portefeuille ;
5- En accord avec les anticipations des gérants, positionnement et gestion globale des expositions aux actions, aux taux d'intérêt et aux crédits.

L'exposition du compartiment au risque action sera fonction :
- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi l'exposition action du portefeuille peut varier dans des proportions importantes au cours du temps, dans la mesure où l'exposition action mesure l'évolution d'une convertible par rapport à une variation de 1% de son action sous-jacente. A titre d'exemple si lorsque l'action sous-jacente augmente de 1% et que l'obligation convertible augmente de 0.45% alors la sensibilité action de cette convertible sera de 45% (0.45%/1%). La sensibilité action du compartiment est la moyenne pondérée par les poids des deltas de chaque ligne.

La sensibilité du compartiment au risque de taux d'intérêt sera fonction :
- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi la sensibilité peut évoluer de manière importante au cours du temps.

La sensibilité du compartiment au risque de crédit sera fonction :
- des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché. Les « credits spreads », c'est-à-dire la différence entre le rendement à maturité du titre et le taux swap pour une duration équivalente, peuvent évoluer de manière importante au cours du temps.
- des positions prises sur le marché des dérivés de crédit.

Le gérant pourra prendre des positions sur les marchés à termes ferme ou conditionnel réglementés français et étrangers en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion et tirer parti des variations de marché.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 100% aux marchés actions (en raison de la nature même des obligations convertibles et du processus d'investissement) avec une exposition cible comprise entre 20% et 80%.

Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture. Cependant, compte tenu des difficultés techniques de réalisation de la couverture, les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR pourront éventuellement être exposées à un risque de change accessoire, dû à l'évolution du passif (souscription/rachat) ou de l'actif (évolution de la valeur des actifs couverts). Tous les coûts et risques découlant de transactions de couverture du risque de change seront à la charge des catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR, respectivement.

La fourchette de sensibilité globale du compartiment sera comprise entre 0 et 6.

2. Les actifs

Le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante dans les pays européens. Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.

Les obligations convertibles :

Le compartiment investit en tout temps à hauteur de deux tiers minimum de ses actifs totaux en :
- obligations convertibles et/ou
- obligations échangeables et/ou
- obligations remboursables en actions et/ou
- obligations à bons de souscription et /ou
- obligations indexées sur des actions et/ou
- « mandatory » convertibles et/ou
- titres participatifs (valeurs mobilières sans droit de vote mais qui assurent un revenu dont une partie est garantie et une autre variable en fonction des paramètres liés à l'entreprise) et/ou
- titres assimilables.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire et les obligations :

Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, **quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur** (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.

Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.

Les actions :

Le compartiment ne pourra détenir des actions qu'issues de conversion ou d'échange, le pourcentage total de détention des actions ne pouvant dépasser 10% de son actif.

Investissement en titres d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers :

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou de gérer sa trésorerie, le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPCVM français ou européens, ou en FIA ou fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toute classification. Ils peuvent être gérés par UBI ou d'autres entités de gestion.

Lorsque le compartiment investit dans les parts d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles gérés directement ou indirectement par UBI ou par une société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être mise à la charge du compartiment pour l'investissement dans ces OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles, à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible.

En ce qui concerne les investissements du compartiment dans un OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible liés à UBI comme décrit ci-dessus, il n'y aura pas de duplication des commissions de gestion de UBI et des OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles concernés. A ce titre, le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Marchés et Bourses de valeurs :

Il est rappelé que le compartiment peut investir sur tout titre financier éligible ou instrument du marché monétaire admis à la négociation d'un marché réglementé ou autre marché réglementé situé dans un Etat de l'Union Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou encore admis à la cote officielle d'une bourse de valeur d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen, ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers dans les conditions prévues à l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

A ce titre la société de gestion n'exclut aucun marché ou bourse de valeurs dans les zones Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique, Asie, Pacifique. Les titres en portefeuille peuvent donc être émis sous tout droit, incluant les titres émis sous la règlementation dite REG S ou 144A, dans le respect de la stratégie d'investissement du compartiment ci-dessus.

3. Les instruments dérivés

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, et réaliser des opérations de gré à gré sur les instruments financiers, dont les swaps de taux d'intérêt ou de devise, sans rechercher de surexposition.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion, tirer parti des variations de marché et pour gérer globalement au niveau du portefeuille l'exposition aux marchés actions, obligations et des taux d'intérêt (cf. processus d'investissement ci-dessus).

➢ Nature des marchés d'intervention :
- marchés réglementés à terme français et étrangers,
- marchés de gré à gré.

➢ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- taux,
- actions et titres assimilés,
- indices,
- change,
- crédit.

➢ Nature des instruments utilisés tant pour l'exposition que pour la couverture :
- swap de taux,
- swap de devise,
- future,
- option,
- Credit Default Swaps (« CDS »),
- CDS sur indices,
- Options sur CDS et indices de CDS.

4. Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)

Le compartiment pourra utiliser des titres dont des obligations convertibles et titres assimilés intégrant des dérivés, tels que mentionnés au paragraphe « 2. Les actifs », dans la limite de 100% de l'actif net.
La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.

5. Les dépôts

Le compartiment peut faire des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Les emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10% de l'actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre

Le compartiment n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.

Contrats constituant des garanties financières :

Le compartiment ne perçoit pas à titre habituel de garantie financière.

Compte tenu de la standardisation d'un certain nombre de marchés OTC de gré à gré intervenue dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation Dodd-Frank aux Etats Unis et EMIR en Europe, l'ensemble des flux d'appel de marge et de dépôt de garantie transiteront par une Contrepartie Centrale (CCP). Le collatéral livré à la chambre de compensation se fait généralement en numéraires.

La société de gestion pourra également, dans certaines conditions, mettre en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec la majorité de ses contreparties. Cependant certaines contreparties ne disposent pas d'un tel contrat.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. Ces dernières pourront faire l'objet d'une décote en fonction de la qualité de l'émetteur.

Profil de risque :

Les cours des obligations convertibles sont soumis à plusieurs influences :
- le niveau général des taux d'intérêts - **Risque de taux**
- le cours de l'action sous-jacente - **Risque actions**
- le niveau du risque de crédit de l'émetteur - **Risque de crédit**
- la volatilité de l'option de conversion - **Risque de volatilité**
- le niveau des devises que ce soit celui de la devise d'émission, ou celle de l'action sous-jacente - **Risque de change**

L'importance de ces différents risques est très variable au cours du temps.
De plus le niveau général des marchés a une influence importante sur l'ensemble de ces paramètres.

Risque de perte en capital :
Le compartiment ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque de taux :
Le risque de taux lié à la nature même de l'obligation convertible correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une chute de la valeur liquidative du compartiment.

Risque actions :
Votre placement peut être exposé à hauteur de 100% maximum sur le marché des actions, en raison de la nature même des convertibles et de notre processus d'investissement. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit :
Le compartiment peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative du compartiment à baisser.

Risque de volatilité :
Compte tenu de la stratégie d'investissement consistant à investir principalement en obligations convertibles, la valeur liquidative du compartiment est susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion (c'est à dire la possibilité de convertir l'obligation en action).
Ces risques se traduisent par le fait que la performance du compartiment ne dépend pas uniquement de l'évolution des marchés ; il est donc possible que la valeur de l'actif baisse alors que les marchés actions sont à la hausse.

Risque de liquidité :
En cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés, il peut y avoir un élargissement important de la fourchette de prix entre bid et ask. Cet élargissement peut avoir pour conséquence un accroissement de la baisse de la valeur liquidative principalement quand le compartiment doit faire face à des rachats. Ce risque peut concerner les obligations convertibles et les titres assimilables qui sont majoritairement négociés de gré à gré.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs :
L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Les mouvements de baisse du prix de ces titres peuvent être plus rapides et plus importants que des titres non spéculatifs.

Risque de contrepartie :
Le compartiment utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une ou l'autre de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement, et à une baisse subséquente de la valeur liquidative.

Risque de change :
Risque associé à la part de l'actif ou aux catégories d'actions pouvant être libellées dans des devises différentes de la devise du compartiment (l'euro). Le compartiment ou la catégorie d'action concernée subit la fluctuation des taux

de change entre la devise du compartiment et ces autres devises. Si la devise d'une catégorie d'actions ou d'un titre s'apprécie par rapport à la devise du compartiment, sa valeur augmentera. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur du titre ou de la catégorie d'actions concernée et sera répercuté dans la Valeur Liquidative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Actions	Souscripteurs concernés
AC (EUR)	Tous souscripteurs
AD (EUR)	Tous souscripteurs
AHD (GBP)	Tous souscripteurs
AHC (CHF)	Tous souscripteurs
AHC (USD)	Tous souscripteurs
AHD (USD)	Tous souscripteurs
UC (EUR)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UD (EUR)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHC (GBP)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHD (GBP)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
ZC (EUR)	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
ZD (EUR)	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe

L'attention des souscripteurs est attirée sur les investisseurs non autorisés mentionnés dans les caractéristiques générales.

Profil type de l'investisseur :

Les actions du compartiment s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la performance positive ou négative des obligations convertibles européennes.

Les catégories d'actions de Type A s'adressent à tous souscripteurs.

Les catégories d'actions de Type U sont réservées aux investisseurs qui souscrivent à des actions indirectement via un distributeur ou tout autre intermédiaire financier (telle qu'une plateforme) fournissant auxdits investisseurs un service de conseil en investissement rémunéré dans le cadre d'une prestation distincte et qui sont pré-approuvés par UBP. Ces actions n'ouvrent droit à aucune rétrocession.

Les catégories d'actions de Type Z s'adressent aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe.

Les catégories d'actions de Type C s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la capitalisation des sommes distribuables.

Les catégories d'actions de Type D s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la distribution des sommes distribuables.

Les catégories d'actions de Type H s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier d'une couverture systématique du risque de change entre la devise de la catégorie d'actions et la devise de référence du compartiment.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée recommandée de placement de 3 ans, mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions, et de la stratégie dynamique du compartiment.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC ou compartiment d'OPC.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions	Affectation des sommes distribuables
AC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHD (GBP)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHC (CHF)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AHC (USD)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AHD (USD)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UHC (GBP)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UHD (GBP)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
ZC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
ZD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées

Caractéristiques des actions : (devises de libellé, fractionnement, etc.)

Actions	Caractéristiques		
	Devise de libellé	Fractionnement	Valeur liquidative d'origine
AC (EUR)	EUR	en millièmes	993,94 EUR
AD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
AHD (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
AHC (CHF)	CHF	en millièmes	1.300 CHF
AHC (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
AHD (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
UC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
UD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
UHC (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
UHD (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
ZC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
ZD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR

Modalités de souscription et de rachat :

Montant minimum de souscription initiale : Un millième d'action.

Montant minimum de souscription ultérieure : Un millième d'action.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour (J) de bourse ouvré à Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris), à l'exception des jours fériés légaux en France*, auprès de :

CACEIS BANK France - 1-3 place Valhubert - 75013 Paris

et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J, calculée et publiée en J+1 ouvré suivant les cours de bourse du jour (J) de Paris. Le règlement des actions interviendra en J+3 ouvrés.

**Dans le cas des jours fériés légaux en France, les demandes de souscription et de rachat sont reçues le jour ouvré suivant.*

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT) et des jours fériés légaux en France

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnées ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK France.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK France.

Modalités de passage d'une catégorie d'action à une autre ou d'un compartiment à un autre :
Les demandes de passage d'une catégorie d'action à une autre ou d'un compartiment à un autre sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 12 heures (heure de Paris) par le dépositaire. L'échange est effectué sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée.
Tout transfert d'une action à une autre ou d'un compartiment à un autre donnera lieu à un rachat et à une souscription.

Les Actionnaires peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant le compartiment auprès du délégataire de la gestion financière. À ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès du délégataire de la gestion financière.

Frais et Commissions :

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, aux commercialisateurs, etc.

Les commissions de souscription et de rachat sont les mêmes pour toutes les catégories d'actions.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	**Assiette**	**Taux barème**
Commission de souscription non acquise au compartiment	valeur liquidative × nombre d'actions	5 % maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers
Commission de souscription acquise au compartiment	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Néant	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Taux barème Actions A**	**Taux barème Actions U**	**Taux barème Actions Z**
Frais de gestion et frais de gestion externes au délégataire de la gestion financière (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net du compartiment ***	**1.196 % T.T.C.** * maximum	**0.90 % T.T.C.** maximum	**0.20 % T.T.C.** maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif **	Non significatif **	Non significatif **
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque opération	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères
Commission de sur performance	Néant	Néant	Néant	Néant

* Ce taux est réparti approximativement de la manière suivante :
- 1.096 % TTC de frais de gestion financière
- 0.10 % TTC de frais de fonctionnement

** Le compartiment investit à moins de 10% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers.

*** Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Barème des commissions de mouvement prélevées :

Ces commissions sont réparties comme suit : le délégataire de la gestion financière reçoit le solde entre la commission de mouvement de 0.1196 % TTC et les montants payés au dépositaire.

Procédure de choix des intermédiaires :

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.ubgi.fr. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent se reporter au rapport annuel du compartiment.

2. Compartiment UBAM Convertibles Euro 10-40

Codes ISIN :

Actions	Code ISIN
AC (EUR)	FR0010644674
AD (EUR)	FR0011408384
AHD (GBP)	FR0010708735
AHC (CHF)	FR0010928705
AHC (USD)	FR0011168715
AHD (USD)	FR0011168764
UC (EUR)	FR0011375112
UD (EUR)	FR0011375120
UHC (GBP)	FR0011375138
UHD (GBP)	FR0011375146
ZC (EUR)	FR0011168723
ZD (EUR)	FR0011168772
SC (EUR)	FR0011168798

Classification :

Diversifié

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est de faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles de la zone euro. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.

Ce couple rendement / risque particulier peut être modifié par les mouvements de taux d'intérêt, de spreads de crédit, et de volatilité implicites.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est lié à aucun indice de référence ou indice de place.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur la sélection d'obligations convertibles ou assimilées ce qui rend sans signification la comparaison à un indice.

Toutefois, à titre d'information, la performance du compartiment pourra être comparée à 25% de l'indice Euro Stoxx 50 Net Return (SX5T Index), dividendes réinvestis, et 75% de l'indice Citigroup Eurobig BBB (SBEB3B index), coupons réinvestis.

Les obligations convertibles sont des produits mixtes qui fluctuent en fonction de l'évolution des marchés actions et des marchés de taux et de crédit, l'indice Euro Stoxx 50 Net Return étant représentatif de l'évolution des marchés actions et l'indice Citigroup Eurobig BBB de l'évolution des taux.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur une sélection d'obligations convertibles ou assimilées sans autre contrainte que géographique et dans le respect des limites d'exposition.

Le processus d'investissement comporte 5 étapes :

1- Filtrage de l'univers sous l'angle de la liquidité et de la taille de l'émission afin d'éliminer les titres les moins liquides. La liquidité évolue en fonction des conditions de marché ;
2- Evaluation de la qualité de crédit de l'émetteur et estimation de la volatilité implicite de l'obligation convertible, échangeable, indexée, ou remboursable en Actions internationales afin de positionner la cherté relative de chaque obligation convertible dans son univers et relativement aux autres volatilités implicites disponibles (options etc)
3- Analyse de l'action sous-jacente et de ses perspectives bénéficiaires
4- Consolidation des données individuelles et construction du portefeuille
5- En accord avec les anticipations des gérants, positionnement et gestion globale des expositions aux actions, aux taux d'intérêt et aux crédits.

L'exposition du compartiment au risque action sera fonction :
- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi l'exposition action du portefeuille peut varier dans des proportions importantes au cours du temps, dans la mesure où l'exposition action mesure l'évolution d'une convertible par rapport à une variation de 1% de son action sous-jacente. A titre d'exemple si lorsque l'action sous-jacente augmente de 1% et que l'obligation convertible augmente de 0.45% alors la sensibilité action de cette convertible sera de 45% (0.45%/1%). La sensibilité action du compartiment est la moyenne pondérée par les poids des deltas de chaque ligne.

La sensibilité du compartiment au risque de taux d'intérêt sera fonction :
- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi la sensibilité peut évoluer de manière importante au cours du temps.

La sensibilité du compartiment au risque de crédit sera fonction :
- des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché. Les « credits spreads », c'est-à-dire la différence entre le rendement à maturité du titre et le taux swap pour une duration équivalente, peuvent évoluer de manière importante au cours du temps.
- des positions prises sur le marché des dérivés de crédit.

Le gérant pourra prendre des positions sur les marchés à termes ferme ou conditionnel réglementés français et étrangers en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion et tirer parti des variations de marché.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (en raison de la nature même des obligations convertibles et du processus d'investissement) avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%.

Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture. Cependant, compte tenu des difficultés techniques de réalisation de la couverture, les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR pourront éventuellement être exposées à un risque de change accessoire, dû à l'évolution du passif (souscription/rachat) ou de l'actif (évolution de la valeur des actifs couverts). Tous les coûts et risques découlant de transactions de couverture du risque de change seront à la charge des catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR, respectivement.

La fourchette de sensibilité globale du compartiment sera comprise entre 0 et 6.

2. Les actifs

Le compartiment investit dans des actifs de toute notation ou non notés, selon les analyses du gérant, dont le sous-jacent et/ou l'émetteur est une société ayant son siège dans un état membre de l'OCDE ou cotée sur une place européenne, avec une pondération prépondérante de pays membres de la zone Euro.

Les obligations convertibles :

Le compartiment investit en tout temps à hauteur de deux tiers minimum de ses actifs totaux en :

- obligations convertibles et/ou
- obligations échangeables et/ou
- obligations remboursables en actions et/ou
- obligations à bons de souscription et /ou
- obligations indexées sur des actions et/ou
- « mandatory » convertibles et/ou
- titres participatifs (valeurs mobilières sans droit de vote mais qui assurent un revenu dont une partie est garantie et une autre variable en fonction des paramètres liés à l'entreprise) et/ou
- titres assimilables.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire et les obligations :

Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, **quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur** (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.

Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.

Les actions :

Le compartiment ne pourra détenir des actions qu'issues de conversion ou d'échange, le pourcentage total de détention des actions ne pouvant dépasser 10% de son actif.

Investissement en titres d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers :

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou de gérer sa trésorerie, le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPCVM français ou européens, ou en FIA ou fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toute classification. Ils peuvent être gérés par UBI ou d'autres entités de gestion.

Lorsque le compartiment investit dans les parts d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles gérés directement ou indirectement par UBI ou par une société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être mise à la charge du compartiment pour l'investissement dans ces OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles, à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible .

En ce qui concerne les investissements du compartiment dans un OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible liés à UBI comme décrit ci-dessus, il n'y aura pas de duplication des commissions de gestion de UBI et des OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles concernés. A ce titre, le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Marchés et Bourses de valeurs :

Il est rappelé que le compartiment peut investir sur tout titre financier éligible ou instrument du marché monétaire admis à la négociation d'un marché réglementé ou autre marché réglementé situé dans un Etat de l'Union Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou encore admis à la cote officielle d'une bourse de valeur d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen, ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers dans les conditions prévues à l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

A ce titre la société de gestion n'exclut aucun marché ou bourse de valeurs dans les zones Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique, Asie, Pacifique. Les titres en portefeuille peuvent donc être émis sous tout droit, incluant les titres émis sous la règlementation dite REG S ou 144A, dans le respect de la stratégie d'investissement du compartiment ci-dessus.

3. Les instruments dérivés

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, et réaliser des opérations de gré à gré sur les instruments financiers, dont les swaps de taux d'intérêt ou de devise, sans rechercher de surexposition.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de taux et /ou d'actions de la zone d'investissement ou sur les actions pour poursuivre l'objectif de gestion, tirer parti des variations de marché et pour gérer globalement au niveau du portefeuille l'exposition aux marchés actions, obligations et des taux d'intérêt (cf. processus d'investissement ci-dessus).

➢ Nature des marchés d'intervention :
- marchés réglementés à terme français et étrangers,
- marchés de gré à gré.

➢ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- taux,
- actions et titres assimilés,
- indices,
- change,
- crédit.

➢ Nature des instruments utilisés tant pour l'exposition que pour la couverture :
- swap de taux,
- swap de devise,
- future,
- option,
- Credit Default Swaps (« CDS »),
- CDS sur indices,
- Options sur CDS et indices de CDS.

4. Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)

Le compartiment pourra utiliser des titres dont des obligations convertibles et titres assimilés intégrant des dérivés, tels que mentionnés au paragraphe « 2. Les actifs », dans la limite de 100% de l'actif net.
La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés".

5. Les dépôts

Le compartiment peut faire des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Les emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10% de l'actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre

Le compartiment n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.

Contrats constituant des garanties financières :

Le compartiment ne perçoit pas à titre habituel de garantie financière.

Compte tenu de la standardisation d'un certain nombre de marchés OTC de gré à gré intervenue dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation Dodd-Frank aux Etats Unis et EMIR en Europe, l'ensemble des flux d'appel de marge et de dépôt de garantie transiteront par une Contrepartie Centrale (CCP). Le collatéral livré à la chambre de compensation se fait généralement en numéraires.

La société de gestion pourra également, dans certaines conditions, mettre en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec la majorité de ses contreparties. Cependant certaines contreparties ne disposent pas d'un tel contrat.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. Ces dernières pourront faire l'objet d'une décote en fonction de la qualité de l'émetteur.

Profil de risque :

Les cours des obligations convertibles sont soumis à plusieurs influences :
- le niveau général des taux d'intérêts - **Risque de taux**
- le cours de l'action sous-jacente - **Risque actions**
- le niveau du risque de crédit de l'émetteur - **Risque de crédit**
- la volatilité de l'option de conversion - **Risque de volatilité**
- le niveau des devises que ce soit celui de la devise d'émission, ou celle de l'action sous-jacente - **Risque de change**

L'importance de ces différents risques est très variable au cours du temps.
De plus le niveau général des marchés a une influence importante sur l'ensemble de ces paramètres.

Risque de perte en capital :
Le compartiment ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque de taux :
Le risque de taux lié à la nature même de l'obligation convertible correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une chute de la valeur liquidative du compartiment.

Risque actions :
Votre placement peut être exposé à hauteur de 50% maximum sur le marché des actions, en raison de la nature même des convertibles et de notre processus d'investissement. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit :
Le compartiment peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative du compartiment à baisser.

Risque de volatilité :
Compte tenu de la stratégie d'investissement consistant à investir principalement en obligations convertibles, la valeur liquidative du compartiment est susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion (c'est à dire la possibilité de convertir l'obligation en action).
Ces risques se traduisent par le fait que la performance du compartiment ne dépend pas uniquement de l'évolution des marchés ; il est donc possible que la valeur de l'actif baisse alors que les marchés actions sont à la hausse.

Risque de liquidité :
En cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés, il peut y avoir un élargissement important de la fourchette de prix entre bid et ask. Cet élargissement peut avoir pour conséquence un accroissement de la baisse de la valeur liquidative principalement quand le compartiment doit faire face à des rachats. Ce risque peut concerner les obligations convertibles et les titres assimilables qui sont majoritairement négociés de gré à gré.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs
L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Les mouvements de baisse du prix de ces titres peuvent être plus rapides et plus importants que des titres non spéculatifs.

Risque de contrepartie :
Le compartiment utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une ou l'autre de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement, et à une baisse subséquente de la valeur liquidative.

Risque de change :
Risque associé à la part de l'actif ou aux catégories d'actions pouvant être libellées dans des devises différentes de la devise du compartiment (l'euro). Le compartiment ou la catégorie d'action concernée subit la fluctuation des taux de change entre la devise du compartiment et ces autres devises. Si la devise d'une catégorie d'actions ou d'un titre s'apprécie par rapport à la devise du compartiment, sa valeur augmentera. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur du titre ou de la catégorie d'actions concernée et sera répercuté dans la Valeur Liquidative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Actions	Souscripteurs concernés
AC (EUR)	Tous souscripteurs
AD (EUR)	Tous souscripteurs
AHD (GBP)	Tous souscripteurs
AHC (CHF)	Tous souscripteurs
AHC (USD)	Tous souscripteurs
AHD (USD)	Tous souscripteurs
UC (EUR)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UD (EUR)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHC (GBP)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHD (GBP)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
ZC (EUR)	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
ZD (EUR)	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
SC (EUR)	Réservée 1/ aux institutionnels israéliens ou 2/ aux distributeurs externes dont les investissements sur l'ensemble de la SICAV UBAM CONVERTIBLES sont supérieurs à 100 millions d'euros et qui ont des frais négociés distincts avec leurs clients sous-jacents

L'attention des souscripteurs est attirée sur les investisseurs non autorisés mentionnés dans les caractéristiques générales.

Profil type de l'investisseur :

Les actions du compartiment s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la performance positive ou négative des obligations convertibles de la zone euro.

Les catégories d'actions de Type A s'adressent à tous souscripteurs.

Les catégories d'actions de Type U sont réservées aux investisseurs qui souscrivent à des actions indirectement via un distributeur ou tout autre intermédiaire financier (telle qu'une plateforme) fournissant auxdits investisseurs un service de conseil en investissement rémunéré dans le cadre d'une prestation distincte et qui sont pré-approuvés par UBP. Ces actions n'ouvrent droit à aucune rétrocession.

Les catégories d'actions de Type Z s'adressent aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe.

Les catégories d'actions de Type S s'adressent :

- aux investisseurs institutionnels israéliens ou ;
- aux distributeurs externes dont les investissements sur l'ensemble de la SICAV UBAM CONVERTIBLES sont supérieurs à 100 millions d'euros et qui ont des frais négociés distincts avec leurs clients sous-jacents.

Les catégories d'actions de Type C s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la capitalisation des sommes distribuables.

Les catégories d'actions de Type D s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la distribution des sommes distribuables.

Les catégories d'actions de Type H s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier d'une couverture systématique du risque de change entre la devise de la catégorie d'actions et la devise de référence du compartiment.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée recommandée de placement de 3 ans, mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions, et de la stratégie dynamique du compartiment.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC ou compartiment d'OPC.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions	Affectation des sommes distribuables
AC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHD (GBP)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHC (CHF)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AHC (USD)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AHD (USD)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UHC (GBP)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UHD (GBP)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
ZC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
ZD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
SC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables

Caractéristiques des actions : (devises de libellé, fractionnement, etc.)

Actions	Caractéristiques		
	Devise de libellé	Fractionnement	Valeur liquidative d'origine
AC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
AD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
AHD (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
AHC (CHF)	CHF	en millièmes	1.300 CHF
AHC (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
AHD (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
UC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
UD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
UHC (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
UHD (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
ZC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
ZD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
SC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR

Modalités de souscription et de rachat :

Montant minimum de souscription initiale : Un millième d'action.

Montant minimum de souscription ultérieure : Un millième d'action.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour (J) de bourse ouvré à Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris), à l'exception des jours fériés légaux en France*, auprès de :

CACEIS BANK France
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J, calculée et publiée en J+1 ouvré suivant les cours de bourse du jour (J) de Paris. Le règlement des actions interviendra en J+3 ouvrés.

**Dans le cas des jours fériés légaux en France, les demandes de souscription et de rachat sont reçues le jour ouvré suivant.*

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT) et des jours fériés légaux en France.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnées ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK France.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK France.

Modalités de passage d'une catégorie d'action à une autre ou d'un compartiment à un autre :
Les demandes de passage d'une catégorie d'action à une autre ou d'un compartiment à un autre sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 12 heures (heure de Paris) par le dépositaire. L'échange est effectué sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée.
Tout transfert d'une action à une autre ou d'un compartiment à un autre donnera lieu à un rachat et à une souscription.

Les Actionnaires peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant le compartiment auprès du délégataire de la gestion financière. À ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès du délégataire de la gestion financière.

Frais et Commissions :

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, aux commercialisateurs, etc.

Les commissions de souscription et de rachat sont les mêmes pour toutes les catégories d'actions :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	**Assiette**	**Taux barème**
Commission de souscription non acquise au compartiment	valeur liquidative × nombre d'actions	5 % maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers
Commission de souscription acquise au compartiment	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Néant	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Taux barème Actions A**	**Taux barème Actions U**	**Taux barème Actions Z**	**Taux barème Actions S**
Frais de gestion et frais de gestion externes au délégataire de la gestion financière (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net du compartiment ***	**0.90 % T.T.C.** * maximum	**0.60 % T.T.C.** maximum	**0.20 % T.T.C.** maximum	**0.65 % T.T.C.** maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif **	Non significatif **	Non significatif **	Non significatif **
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque opération	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères
Commission de sur performance	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

* Ce taux est réparti approximativement de la manière suivante :
- 0.80 % TTC de frais de gestion financière
- 0.10 % TTC de frais de fonctionnement

** Le compartiment investit à moins de 10% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers.

*** Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Barème des commissions de mouvement prélevées :

Ces commissions sont réparties comme suit : le délégataire de la gestion financière reçoit le solde entre la commission de mouvement de 0.1196 % TTC et les montants payés au dépositaire.

Procédure de choix des intermédiaires :

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.ubgi.fr. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent se reporter au rapport annuel du compartiment.

3. Compartiment UBAM Convertibles Global

Codes ISIN :

Actions	Code ISIN
AC (EUR)	FR0011335363
AD (EUR)	FR0011408418
AHD (GBP)	FR0011355692
AHC (CHF)	FR0011355718
AHC (USD)	FR0011355726
AHD (USD)	FR0011355650
AXC (USD)	FR0012635563
UC (EUR)	FR0011375484
UD (EUR)	FR0011375492
UHC (GBP)	FR0011375500
UHD (GBP)	FR0011375518
ZC (EUR)	FR0011355668
ZD (EUR)	FR0011355676
SC (EUR)	FR0011355684

Classification :

Diversifié

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est de faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles internationales. Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.
Ce couple rendement / risque particulier peut être modifié par les mouvements de taux d'intérêt, de spreads de crédit, et de volatilité implicites.

Indicateur de référence : Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR) (UCBIFX13 Index).

Thomson Reuters Convertible Global Indices Hedged (EUR) est un indice d'obligations convertibles internationales. La performance de l'indice inclut les coupons détachés par les obligations convertibles qui composent l'indicateur.
Les performances du compartiment pourront s'écarter significativement de celle de l'indice en raison d'une gestion discrétionnaire fondée sur le processus d'investissement décrit dans le paragraphe suivant (cf stratégie d'investissement).

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur une sélection d'obligations convertibles ou assimilées dans le respect des limites d'exposition.

Le processus d'investissement comporte 5 étapes :
1- Filtrage de l'univers sous l'angle de la liquidité et de la taille de l'émission afin d'éliminer les titres les moins liquides. La liquidité évolue en fonction des conditions de marché ;
2- Evaluation de la qualité de crédit de l'émetteur et estimation de la volatilité implicite de l'obligation convertible, échangeable, indexée, ou remboursable en Actions internationales afin de positionner la cherté relative de chaque obligation convertible dans son univers et relativement aux autres volatilités implicites disponibles (options etc)
3- Analyse de l'action sous-jacente et de ses perspectives bénéficiaires
4- Consolidation des données individuelles et construction du portefeuille
5- En accord avec les anticipations des gérants, positionnement et gestion globale des expositions aux actions, aux taux d'intérêt et aux crédits.

L'exposition du compartiment au risque action sera fonction :
- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi l'exposition action du portefeuille peut varier dans des proportions importantes au cours du temps, dans la mesure où l'exposition action mesure l'évolution de la convertible par rapport à une variation de 1% de l'action sous-jacente. A titre d'exemple si lorsque l'action sous-jacente augmente de 1% et que l'obligation convertible augmente de 0.45% alors la sensibilité action de cette convertible sera de 45% (0.45%/1%). La sensibilité action du compartiment est la moyenne pondérée par les poids des deltas de chaque ligne.

La sensibilité du compartiment au risque de taux d'intérêt sera fonction :
- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi la sensibilité peut évoluer de manière importante au cours du temps.

La sensibilité du compartiment au risque de crédit sera fonction :
- des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché. Les « credits spreads », c'est-à-dire la différence entre le rendement à maturité du titre et le taux swap pour une duration équivalente, peuvent évoluer de manière importante au cours du temps.
- des positions prises sur le marché des dérivés de crédit.

Le gérant pourra prendre des positions sur les marchés à termes ferme ou conditionnel réglementés français et étrangers en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion et tirer parti des variations de marché.

Le compartiment aura une exposition cible aux marchés actions comprise entre 10% et 70% (en raison de la nature même des obligations convertibles et du processus d'investissement).

Le risque de change du portefeuille du compartiment sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions, à l'exception des actions AXC (USD), libellées dans une autre devise que l'EUR, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture. Cependant, compte tenu des difficultés techniques de réalisation de la couverture, les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR pourront éventuellement être exposées à un risque de change accessoire, dû à l'évolution du passif (souscription/rachat) ou de l'actif (évolution de la valeur des actifs couverts). Tous les coûts et risques découlant de transactions de couverture du risque de change seront à la charge des catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR, respectivement.

Pour la catégorie d'actions AXC (USD), la couverture du risque de change sera neutralisée au minimum à hauteur de 90% et cette catégorie d'actions supportera un risque de change vis-à-vis des principales devises correspondant aux instruments financiers inscrits en portefeuille. Toutefois, compte tenu des difficultés techniques, la neutralisation complète de la couverture de change n'est pas garantie. Tous les coûts et risques découlant de la neutralisation de la couverture du risque de change seront à la charge de la catégorie d'actions AXC (USD).

La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt globale du compartiment sera comprise entre 0 et 6.

2. Les actifs

Les obligations convertibles :

Le compartiment investit en tout temps à hauteur de deux tiers minimum de ses actifs totaux en :
- obligations convertibles et/ou
- obligations échangeables et/ou
- obligations remboursables en actions et/ou
- obligations à bons de souscription et /ou
- obligations indexées sur des actions et/ou
- « mandatory » convertibles et/ou
- « preferred share » et/ou
- titres participatifs (valeurs mobilières sans droit de vote mais qui assurent un revenu dont une partie est garantie et une autre variable en fonction des paramètres liés à l'entreprise) et/ou

titres assimilables, de toute notation ou non notés selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield dits spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire et les obligations :

Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, **quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur** (basée sur les analyse du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.

Les actions :

Indépendamment des « preferred shares », le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en actions de toutes tailles de capitalisations boursières et de toutes zones géographiques, les actions pouvant résulter de conversion ou d'échange.

Investissement en titres d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers :

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou de gérer sa trésorerie, le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPCVM français ou européens, ou en FIA ou fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toute classification. Ils peuvent être gérés par UBI ou d'autres entités de gestion.

Lorsque le compartiment investit dans les parts d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles gérés directement ou indirectement par UBI ou par une société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être mise à la charge du compartiment pour l'investissement dans ces OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles, à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible.

En ce qui concerne les investissements du compartiment dans un OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible liés à UBI comme décrit ci-dessus, il n'y aura pas de duplication des commissions de gestion de UBI et des OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles concernés. A ce titre, le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Marchés et Bourses de valeurs :

Il est rappelé que le compartiment peut investir sur tout titre financier éligible ou instrument du marché monétaire admis à la négociation d'un marché réglementé ou autre marché réglementé situé dans un Etat de l'Union Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou encore admis à la cote officielle d'une bourse de valeur d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen, ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers dans les conditions prévues à l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

A ce titre la société de gestion n'exclut aucun marché ou bourse de valeurs dans les zones Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique, Asie, Pacifique. Les titres en portefeuille peuvent donc être émis sous tout droit, incluant les titres émis sous la règlementation dite REG S ou 144A, dans le respect de la stratégie d'investissement du compartiment ci-dessus.

3. Les instruments dérivés

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, et réaliser des opérations de gré à gré sur les instruments financiers, dont les swaps de taux d'intérêt ou de devise, sans rechercher de surexposition.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices des marchés d'actions ou des instruments dérivés de taux de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion, tirer parti des variations de marché et pour gérer globalement au niveau du portefeuille l'exposition aux marchés actions, obligations et des taux d'intérêt (cf. processus d'investissement ci-dessus).

➢ Nature des marchés d'intervention :
- marchés réglementés à terme ferme ou conditionnel français et étrangers,
- marchés de gré à gré.

➢ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- taux,
- actions et titres assimilés,
- indices,
- change,
- crédit.

➢ Nature des instruments utilisés tant pour l'exposition que pour la couverture :
- swap de taux,
- swap de devise,
- future,
- option,
- Credit Default Swaps (« CDS »),
- CDS sur indices,
- Options sur CDS et indices de CDS.

4. Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)

Le compartiment pourra utiliser des titres dont obligations convertibles et titres assimilés intégrant des dérivés, tels que mentionnés au paragraphe « 2. Les actifs », dans la limite de 100% de l'actif net.
La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés.

5. Les dépôts

Le compartiment peut faire des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Les emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10% de l'actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre

Le compartiment n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.

Contrats constituant des garanties financières :

Le compartiment ne perçoit pas à titre habituel de garantie financière.

Compte tenu de la standardisation d'un certain nombre de marchés OTC de gré à gré intervenue dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation Dodd-Frank aux Etats Unis et EMIR en Europe, l'ensemble des flux d'appel de marge et de dépôt de garantie transiteront par une Contrepartie Centrale (CCP). Le collatéral livré à la chambre de compensation se fait généralement en numéraires.

La société de gestion pourra également, dans certaines conditions, mettre en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec la majorité de ses contreparties. Cependant certaines contreparties ne disposent pas d'un tel contrat.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. Ces dernières pourront faire l'objet d'une décote en fonction de la qualité de l'émetteur.

Profil de risque :

Les cours des obligations convertibles sont soumis à plusieurs influences :
- le niveau général des taux d'intérêts - **Risque de taux**
- le cours de l'action sous-jacente - **Risque actions**
- le niveau du risque de crédit de l'émetteur - **Risque de crédit**
- la volatilité de l'option de conversion - **Risque de volatilité**
- le niveau des devises que ce soit celui de la devise d'émission, ou celle de l'action sous-jacente - **Risque de change**

L'importance de ces différents risques est très variable au cours du temps.
De plus le niveau général des marchés a une influence importante sur l'ensemble de ces paramètres.

Risque de perte en capital :
Le compartiment ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque de taux :
Le risque de taux lié à la nature même de l'obligation convertible correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une chute de la valeur liquidative du compartiment.

Risque actions :
Votre placement peut être exposé à hauteur de 70% maximum sur le marché des actions, en raison de la nature même des convertibles et de notre processus d'investissement. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit :
Le compartiment peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative du compartiment à baisser.

Risque de volatilité :
Compte tenu de la stratégie d'investissement consistant à investir principalement en obligations convertibles, la valeur liquidative du compartiment est susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion (c'est à dire la possibilité de convertir l'obligation en action).
Ces risques se traduisent par le fait que la performance du compartiment ne dépend pas uniquement de l'évolution des marchés ; il est donc possible que la valeur de l'actif baisse alors que les marchés actions sont à la hausse.

Risque de liquidité :
En cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés, il peut y avoir un élargissement important de la fourchette de prix entre bid et ask. Cet élargissement peut avoir pour conséquence un accroissement de la baisse de la valeur liquidative principalement quand le compartiment doit faire face à des rachats. Ce risque peut concerner les obligations convertibles et les titres assimilables qui sont majoritairement négociés de gré à gré.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs :
L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Les mouvements de baisse du prix de ces titres peuvent être plus rapides et plus importants que des titres non spéculatifs.

Risque lié à l'investissement sur les pays émergents :
L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.

Risque de contrepartie :
Le compartiment utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une ou l'autre de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement, et à une baisse subséquente de la valeur liquidative.

Risque de change :
Risque associé à la part de l'actif ou aux catégories d'actions pouvant être libellées dans des devises différentes de la devise du compartiment (l'euro). Le compartiment ou la catégorie d'action concernée subit la fluctuation des taux de change entre la devise du compartiment et ces autres devises. Si la devise d'une catégorie d'actions ou d'un

titre s'apprécie par rapport à la devise du compartiment, sa valeur augmentera. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur du titre ou de la catégorie d'actions concernée et sera répercuté dans la Valeur Liquidative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Actions	Souscripteurs concernés
AC (EUR)	Tous souscripteurs
AD (EUR)	Tous souscripteurs
AHD (GBP)	Tous souscripteurs
AHC (CHF)	Tous souscripteurs
AHC (USD)	Tous souscripteurs
AHD (USD)	Tous souscripteurs
AXC (USD)	Tous souscripteurs
UC (EUR)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UD (EUR)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHC (GBP)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHD (GBP)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
ZC (EUR)	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
ZD (EUR)	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
SC (EUR)	Réservé aux institutionnels israéliens

L'attention des souscripteurs est attirée sur les investisseurs non autorisés mentionnés dans les caractéristiques générales.

Profil type de l'investisseur :

Les actions du compartiment s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la performance positive ou négative des obligations convertibles internationales.

Les catégories d'actions de Type A s'adressent à tous souscripteurs.

Les catégories d'actions de Type U sont réservées aux investisseurs qui souscrivent à des actions indirectement via un distributeur ou tout autre intermédiaire financier (telle qu'une plateforme) fournissant auxdits investisseurs un service de conseil en investissement rémunéré dans le cadre d'une prestation distincte et qui sont pré-approuvés par UBP. Ces actions n'ouvrent droit à aucune rétrocession.

Les catégories d'actions de Type Z s'adressent aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe.

Les catégories d'actions de Type S s'adressent aux investisseurs institutionnels israéliens.

Les catégories d'actions de Type C s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la capitalisation des sommes distribuables.

Les catégories d'actions de Type D s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la distribution des sommes distribuables.

Les catégories d'actions de Type H s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier d'une couverture systématique du risque de change entre la devise de la catégorie d'actions et la devise de référence du compartiment.
La catégorie d'actions AXC (USD) s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier d'une neutralisation de cette couverture du risque de change.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels et de la

durée recommandée de placement de 3 ans, mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions, et de la stratégie dynamique du compartiment.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC ou compartiment d'OPC.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions	Affectation des sommes distribuables
AC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHD (GBP)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHC (CHF)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AHC (USD)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AHD (USD)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AXC (USD)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UHC (GBP)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UHD (GBP)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
ZC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
ZD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
SC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables

Caractéristiques des actions : (devises de libellé, fractionnement, etc.)

Actions	Caractéristiques		
	Devise de libellé	Fractionnement	Valeur liquidative d'origine
AC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
AD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
AHD (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
AHC (CHF)	CHF	en millièmes	1.300 CHF
AHC (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
AHD (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
AXC (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
UC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
UD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
UHC (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
UHD (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
ZC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
ZD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
SC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR

Modalités de souscription et de rachat :

Montant minimum de souscription initiale : Un millième d'action.

Montant minimum de souscription ultérieure : Un millième d'action.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour (J) de bourse ouvré à Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris), à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis*, auprès de :

CACEIS BANK France - 1-3 place Valhubert - 75013 Paris

et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J+1, calculée et publiée en J+2 ouvrés suivant les cours de bourse de clôture de J+1. Le règlement des actions interviendra en J+4 ouvrés.

*Dans le cas des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis, les demandes de souscription et de rachat sont reçues le jour ouvré suivant.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT) et des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnées ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK France.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK France.

Modalités de passage d'une catégorie d'action à une autre ou d'un compartiment à un autre :
Les demandes de passage d'une catégorie d'action à une autre ou d'un compartiment à un autre sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 12 heures (heure de Paris) par le dépositaire. L'échange est effectué sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée.
Tout transfert d'une action à une autre ou d'un compartiment à un autre donnera lieu à un rachat et à une souscription.

Les Actionnaires peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant le compartiment auprès du délégataire de la gestion financière. À ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès du délégataire de la gestion financière.

Frais et Commissions :

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, aux commercialisateurs, etc.

Les commissions de souscription et de rachat sont les mêmes pour toutes les catégories d'actions :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	valeur liquidative × nombre d'actions	5 % maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers
Commission de souscription acquise au compartiment	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Néant	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Taux barème Actions A**	**Taux barème Actions U**	**Taux barème Actions Z**	**Taux barème Actions S**
Frais de gestion et frais de gestion externes au délégataire de la gestion financière (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net du compartiment ***	**1.196 % T.T.C.** * maximum	**0.90 % T.T.C.** maximum	**0.20 % T.T.C.** maximum	**0.65 % T.T.C.** maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif **	Non significatif **	Non significatif **	Non significatif **
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque opération	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères
Commission de sur performance	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

* Ce taux est réparti approximativement de la manière suivante :
- 1,096 % TTC de frais de gestion financière
- 0.10 % TTC de frais de fonctionnement

** Le compartiment investit à moins de 10% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers.

*** Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Barème des commissions de mouvement prélevées :

Ces commissions sont réparties comme suit : le délégataire de la gestion financière reçoit le solde entre la commission de mouvement de 0.1196 % TTC et les montants payés au dépositaire.

Procédure de choix des intermédiaires :

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.ubgi.fr. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent se reporter au rapport annuel du compartiment.

4. Compartiment UBAM Convertibles Global 10-40

Codes ISIN :

Actions	Code ISIN
AC (EUR)	FR0011914803
AD (EUR)	FR0011914951
AHD (GBP)	FR0011914811
AHC (CHF)	FR0011914829
AHC (USD)	FR0011914837
AHD (USD)	FR0011914845
AXC (USD)	FR0012822054
UC (EUR)	FR0011914894
UD (EUR)	FR0011914910
UHC (GBP)	FR0011914928
UHD (GBP)	FR0011914944
ZC (EUR)	FR0011914852
ZD (EUR)	FR0011914878
SC (EUR)	FR0011914886

Classification :

Diversifié

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est de faire bénéficier l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles Internationales.
Les obligations convertibles ont un profil rendement / risque asymétrique : toute chose égale par ailleurs, pour une variation donnée des actions sous-jacentes, la participation à la hausse de ces actions sous-jacentes est plus importante que la participation à la baisse, en contrepartie, une obligation convertible a communément un rendement inférieur à celui d'une obligation classique émise par le même émetteur.

Ce couple rendement / risque particulier peut être modifié par les mouvements de taux d'intérêt, de spreads de crédit et de volatilité implicites.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est lié à aucun indice de référence ou indice de place.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur la sélection d'obligations convertibles ou assimilées ce qui rend sans signification la comparaison à un indice.

Toutefois, à titre d'information, la performance du compartiment pourra être comparée à celle de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) (Ticker UCBIFX14) coupons et/ou dividendes réinvestis.

L'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR) est un indice d'obligations convertibles internationales.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur une sélection d'obligations convertibles ou assimilées dans le respect des limites d'exposition.

Le processus d'investissement comporte 5 étapes :
1- Filtrage de l'univers sous l'angle de la liquidité et de la taille de l'émission afin d'éliminer les titres les moins liquides. La liquidité évolue en fonction des conditions de marché ;
2- Evaluation de la qualité de crédit de l'émetteur et estimation de la volatilité implicite de l'obligation convertible, échangeable, indexée, ou remboursable en Actions internationales afin de positionner la cherté relative de chaque obligation convertible dans son univers et relativement aux autres volatilités implicites disponibles (options etc)
3- Analyse de l'action sous-jacente et de ses perspectives bénéficiaires
4- Consolidation des données individuelles et construction du portefeuille
5- En accord avec les anticipations des gérants, positionnement et gestion globale des expositions aux actions, aux taux d'intérêt et aux crédits.

L'exposition du compartiment au risque action sera fonction :
- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi l'exposition action du portefeuille peut varier dans des proportions importantes au cours du temps, dans la mesure où l'exposition action mesure l'évolution d'une convertible par rapport à une variation de 1% de son action sous-jacente. A titre d'exemple si lorsque l'action sous-jacente augmente de 1% et que l'obligation convertible augmente de 0.45% alors la sensibilité action de cette convertible sera de 45% (0.45%/1%). La sensibilité action du compartiment est la moyenne pondérée par les poids des deltas de chaque ligne.

La sensibilité du compartiment au risque de taux d'intérêt sera fonction :
- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi la sensibilité peut évoluer de manière importante au cours du temps.

La sensibilité du compartiment au risque de crédit sera fonction :
- des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché. Les « credits spreads », c'est-à-dire la différence entre le rendement à maturité du titre et le taux swap pour une duration équivalente, peuvent évoluer de manière importante au cours du temps.
- des positions prises sur le marché des dérivés de crédit.

Le gérant pourra prendre des positions sur les marchés à termes ferme ou conditionnel réglementés français et étrangers en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de la zone d'investissement ou sur les valeurs sous-jacentes pour poursuivre l'objectif de gestion et tirer parti des variations de marché.

Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 50% aux marchés actions (en raison de la nature même des obligations convertibles et du processus d'investissement) avec une exposition cible comprise entre 10% et 40%.

Le risque de change sera couvert systématiquement, la couverture pourra intégrer les risques de change indirects (cas d'un titre libellé dans une devise et dont le risque sous-jacent est dans une autre devise). L'objectif de la couverture est d'avoir une exposition directe résiduelle inférieure à 10%.

Pour toutes les catégories d'actions, à l'exception des actions AXC (USD), libellées dans une autre devise que l'EUR, les risques de change de la devise de la catégorie d'actions par rapport à la devise de référence du compartiment feront systématiquement l'objet de transactions de couverture. Cependant, compte tenu des difficultés techniques de réalisation de la couverture, les catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR pourront éventuellement être exposées à un risque de change accessoire, dû à l'évolution du passif (souscription/rachat) ou de l'actif (évolution de la valeur des actifs couverts). Tous les coûts et risques découlant de transactions de couverture du risque de change seront à la charge des catégories d'actions libellées dans une autre devise que l'EUR, respectivement.

Pour la catégorie d'actions AXC (USD), la couverture du risque de change sera neutralisée au minimum à hauteur de 90% et cette catégorie d'actions supportera un risque de change vis-à-vis des principales devises correspondant aux instruments financiers inscrits en portefeuille. Toutefois, compte tenu des difficultés techniques, la neutralisation complète de la couverture de change n'est pas garantie. Tous les coûts et risques découlant de la neutralisation de la couverture du risque de change seront à la charge de la catégorie d'actions AXC (USD).

La fourchette de sensibilité globale du compartiment sera comprise entre 0 et 6.

2. Les actifs

Les obligations convertibles :

Le compartiment investit en tout temps à hauteur de deux tiers minimum de ses actifs totaux en :

- obligations convertibles et/ou
- obligations échangeables et/ou
- obligations remboursables en actions et/ou
- obligations à bons de souscription et /ou
- obligations indexées sur des actions et/ou
- « mandatory » convertibles et/ou
- « preferred share » et/ou
- titres participatifs (valeurs mobilières sans droit de vote mais qui assurent un revenu dont une partie est garantie et une autre variable en fonction des paramètres liés à l'entreprise) et/ou

titres assimilables, de toute notation ou non notés selon les analyses du gérant, et de toutes zones géographiques y compris de pays émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif du compartiment. Ainsi le compartiment pourra être exposé à des titres « High Yield » dits « spéculatifs ». Par ailleurs et nonobstant ce qui est écrit précédemment, le compartiment pourra investir dans tous titres faisant partie de l'indice cité en référence.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire et les obligations :

Le compartiment peut également être exposé en titres de créances négociables, emprunts obligataires, **quel que soit la maturité ou la notation de l'émetteur** (basée sur les analyses du gérant), tant en moteur de performance potentielle que pour la gestion de la trésorerie.

Les obligations non convertibles ou assimilées (BMTN, EMTN, TCN) non Investment Grade représenteront maximum 20% de l'actif du compartiment.

Les actions :

Indépendamment des « preferred shares », le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en actions de toutes tailles de capitalisations boursières et de toutes zones géographiques, les actions pouvant résulter de conversion ou d'échange.

Investissement en titres d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers :

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou de gérer sa trésorerie, le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPCVM français ou européens, ou en FIA ou fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, de toute classification. Ils peuvent être gérés par UBI ou d'autres entités de gestion.

Lorsque le compartiment investit dans les parts d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles gérés directement ou indirectement par UBI ou par une société à laquelle elle est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix, aucune commission de souscription ou de rachat ne pourra être mise à la charge du compartiment pour l'investissement dans ces OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles, à l'exception des commissions acquises à l'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible.

En ce qui concerne les investissements du compartiment dans un OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible liés à UBI comme décrit ci-dessus, il n'y aura pas de duplication des commissions de gestion de UBI et des OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligibles concernés. A ce titre, le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement éligible du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM et/ou FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Marchés et Bourses de valeurs :

Il est rappelé que le compartiment peut investir sur tout titre financier éligible ou instrument du marché monétaire admis à la négociation d'un marché réglementé ou autre marché réglementé situé dans un Etat de l'Union Européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou encore admis à la cote officielle d'une bourse de valeur d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen, ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers dans les conditions prévues à l'article R.214-11 du Code Monétaire et Financier.

A ce titre la société de gestion n'exclut aucun marché ou bourse de valeurs dans les zones Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique, Asie, Pacifique. Les titres en portefeuille peuvent donc être émis sous tout droit, incluant les

titres émis sous la règlementation dite REG S ou 144A, dans le respect de la stratégie d'investissement du compartiment ci-dessus.

3. Les instruments dérivés

Le compartiment pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, et réaliser des opérations de gré à gré sur les instruments financiers, dont les swaps de taux d'intérêt ou de devise, sans rechercher de surexposition.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sur les indices de taux et/ou d'actions de la zone d'investissement ou sur les actions pour poursuivre l'objectif de gestion, tirer parti des variations de marché et pour gérer globalement au niveau du portefeuille l'exposition aux marchés actions, obligations et des taux d'intérêt (cf. processus d'investissement ci-dessus).

➢ Nature des marchés d'intervention :
- marchés réglementés à terme français et étrangers,
- marchés de gré à gré.

➢ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- taux,
- actions,
- change,
- crédit.

➢ Nature des instruments utilisés tant pour l'exposition que pour la couverture :
- swap de taux,
- swap de devise,
- future,
- option,
- Credit Default Swaps (« CDS »),
- CDS sur indices,
- Options sur CDS et indices de CDS.

4. Titres intégrant des dérivés (jusqu'à 100% de l'actif net)

Le compartiment pourra utiliser des titres dont des obligations convertibles et titres assimilés intégrant des dérivés, tels que mentionnés au paragraphe « 2. Les actifs », dans la limite de 100% de l'actif net.
La stratégie d'utilisation des titres intégrant les dérivés est la même que celle décrite pour l'utilisation des instruments dérivés".

5. Les dépôts

Le compartiment peut faire des dépôts afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Les emprunts d'espèces

Le compartiment n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, …) dans la limite de 10% de l'actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre

Le compartiment n'a pas vocation à recourir à ce type d'opérations.

■ Contrats constituant des garanties financières :

Le compartiment ne perçoit pas à titre habituel de garantie financière.

Compte tenu de la standardisation d'un certain nombre de marchés OTC de gré à gré intervenue dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation Dodd-Frank aux Etats Unis et EMIR en Europe, l'ensemble des flux d'appel de marge et de dépôt de garantie transiteront par une Contrepartie Centrale (CCP). Le collatéral livré à la chambre de compensation se fait généralement en numéraires.

La société de gestion pourra également, dans certaines conditions, mettre en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec la majorité de ses contreparties. Cependant certaines contreparties ne disposent pas d'un tel contrat.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. Ces dernières pourront faire l'objet d'une décote en fonction de la qualité de l'émetteur.

Profil de risque :

Les cours des obligations convertibles sont soumis à plusieurs influences :
- le niveau général des taux d'intérêts - **Risque de taux**
- le cours de l'action sous-jacente - **Risque actions**
- le niveau du risque de crédit de l'émetteur - **Risque de crédit**
- la volatilité de l'option de conversion - **Risque de volatilité**
- le niveau des devises que ce soit celui de la devise d'émission, ou celle de l'action sous-jacente - **Risque de change**

L'importance de ces différents risques est très variable au cours du temps.
De plus le niveau général des marchés a une influence importante sur l'ensemble de ces paramètres.

Risque de perte en capital :
Le compartiment ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque de taux :
Le risque de taux lié à la nature même de l'obligation convertible correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et une chute de la valeur liquidative du compartiment.

Risque actions :
Votre placement peut être exposé à hauteur de 50% maximum sur le marché des actions, en raison de la nature même des convertibles et de notre processus d'investissement. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit :
Le compartiment peut être soumis au risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. La réalisation du risque pourrait amener la valeur liquidative du compartiment à baisser.

Risque de volatilité :
Compte tenu de la stratégie d'investissement consistant à investir principalement en obligations convertibles, la valeur liquidative du compartiment est susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion (c'est à dire la possibilité de convertir l'obligation en action).
Ces risques se traduisent par le fait que la performance du compartiment ne dépend pas uniquement de l'évolution des marchés ; il est donc possible que la valeur de l'actif baisse alors que les marchés actions sont à la hausse.

Risque lié à l'investissement sur les pays émergents :
L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.

Risque de liquidité :
En cas de forte augmentation de l'aversion pour le risque, ou en cas de désorganisation des marchés, il peut y avoir un élargissement important de la fourchette de prix entre bid et ask. Cet élargissement peut avoir pour conséquence un accroissement de la baisse de la valeur liquidative principalement quand le compartiment doit faire face à des rachats. Ce risque peut concerner les obligations convertibles et les titres assimilables qui sont majoritairement négociés de gré à gré.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs
L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Les mouvements de baisse du prix de ces titres peuvent être plus rapides et plus importants que des titres non spéculatifs.

Risque de contrepartie :
Le compartiment utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une ou l'autre de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement, et à une baisse subséquente de la valeur liquidative.

Risque de change :
Risque associé à la part de l'actif ou aux catégories d'actions pouvant être libellées dans des devises différentes de la devise du compartiment (l'euro). Le compartiment ou la catégorie d'action concernée subit la fluctuation des taux de change entre la devise du compartiment et ces autres devises. Si la devise d'une catégorie d'actions ou d'un titre s'apprécie par rapport à la devise du compartiment, sa valeur augmentera. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur du titre ou de la catégorie d'actions concernée et sera répercuté dans la Valeur Liquidative.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Actions	Souscripteurs concernés
AC (EUR)	Tous souscripteurs
AD (EUR)	Tous souscripteurs
AHD (GBP)	Tous souscripteurs
AHC (CHF)	Tous souscripteurs
AHC (USD)	Tous souscripteurs
AHD (USD)	Tous souscripteurs
AXC (USD)	Tous souscripteurs
UC (EUR)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UD (EUR)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHC (GBP)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
UHD (GBP)	Réservée aux investisseurs définis ci-dessous
ZC (EUR)	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
ZD (EUR)	Réservée aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe
SC (EUR)	Réservée aux institutionnels israéliens

L'attention des souscripteurs est attirée sur les investisseurs non autorisés mentionnés dans les caractéristiques générales.

Profil type de l'investisseur :

Les actions du compartiment s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la performance positive ou négative des obligations convertibles Internationales.

Les catégories d'actions de Type A s'adressent à tous souscripteurs.

Les catégories d'actions de Type U sont réservées aux investisseurs qui souscrivent à des actions indirectement via un distributeur ou tout autre intermédiaire financier (telle qu'une plateforme) fournissant auxdits investisseurs un service de conseil en investissement rémunéré dans le cadre d'une prestation distincte et qui sont pré-approuvés par UBP. Ces actions n'ouvrent droit à aucune rétrocession.

Les catégories d'actions de Type Z s'adressent aux OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissement et aux investisseurs institutionnels ayant conclu un accord de rémunération spécifique avec l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou avec toute autre entité du Groupe.

Les catégories d'actions de Type S s'adressent aux investisseurs institutionnels israéliens.

Les catégories d'actions de Type C s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la capitalisation des sommes distribuables.

Les catégories d'actions de Type D s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier de la distribution des sommes distribuables.

Les catégories d'actions de Type H s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier d'une couverture systématique du risque de change entre la devise de la catégorie d'actions et la devise de référence du compartiment.
La catégorie d'actions AXC (USD) s'adressent à une clientèle qui souhaite bénéficier d'une neutralisation de cette couverture du risque de change.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée recommandée de placement de 3 ans, mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions, et de la stratégie dynamique du compartiment.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC ou compartiment d'OPC.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions	Affectation des sommes distribuables
AC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHD (GBP)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AHC (CHF)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AHC (USD)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
AHD (USD)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
AXC (USD)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
UHC (GBP)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
UHD (GBP)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
ZC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables
ZD (EUR)	Distribution et/ou report et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées
SC (EUR)	Capitalisation intégrale des sommes distribuables

Caractéristiques des actions : (devises de libellé, fractionnement, etc.)

Actions	Caractéristiques		
	Devise de libellé	Fractionnement	Valeur liquidative d'origine
AC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
AD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
AHD (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
AHC (CHF)	CHF	en millièmes	1.300 CHF
AHC (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
AHD (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
AXC (USD)	USD	en millièmes	1.400 USD
UC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
UD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
UHC (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
UHD (GBP)	GBP	en millièmes	1.000 GBP
ZC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
ZD (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR
SC (EUR)	EUR	en millièmes	1.000 EUR

Modalités de souscription et de rachat :

Montant minimum de souscription initiale : Un millième d'action.

Montant minimum de souscription ultérieure : Un millième d'action.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour (J) de bourse ouvré à Paris jusqu'à 12 heures (heure de Paris), à l'exception des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis*, auprès de :

CACEIS BANK France
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J+1, calculée et publiée en J+2 ouvrés suivant les cours de bourse de clôture de J+1. Le règlement des actions interviendra en J+4 ouvrés.

**Dans le cas des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis, les demandes de souscription et de rachat sont reçues le jour ouvré suivant.*

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT) et des jours fériés légaux en France et aux Etats-Unis.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnées ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS BANK France.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS BANK France.

Modalités de passage d'une catégorie d'action à une autre ou d'un compartiment à un autre :
Les demandes de passage d'une catégorie d'action à une autre ou d'un compartiment à un autre sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 12 heures (heure de Paris) par le dépositaire. L'échange est effectué sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée.
Tout transfert d'une action à une autre ou d'un compartiment à un autre donnera lieu à un rachat et à une souscription.

Les Actionnaires peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant le compartiment auprès du délégataire de la gestion financière. À ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès du délégataire de la gestion financière.

Frais et Commissions :

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement.

Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, aux commercialisateurs, etc.

Les commissions de souscription et de rachat sont les mêmes pour toutes les catégories d'actions :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	valeur liquidative × nombre d'actions	5 % maximum en cas de souscription au nominatif pur, 2% maximum dans les autres cas, entièrement rétrocédés à des tiers
Commission de souscription acquise au compartiment	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Néant	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés au compartiment	**Assiette**	**Taux barème Actions A**	**Taux barème Actions U**	**Taux barème Actions Z**	**Taux barème Actions S**
Frais de gestion et frais de gestion externes au délégataire de la gestion financière (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net du compartiment ***	**1.00% T.T.C.** * maximum	**0.70 % T.T.C.** maximum	**0.20 % T.T.C.** maximum	**0.75 % T.T.C.** maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif **	Non significatif **	Non significatif **	Non significatif **
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque opération	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères	0.1196 % TTC maximum auquel s'ajoute une commission de 50 euros TTC maximum pour les opérations étrangères
Commission de sur performance	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

* Ce taux est réparti approximativement de la manière suivante :
- 0.90 % TTC de frais de gestion financière
- 0.10 % TTC de frais de fonctionnement

** Le compartiment investit à moins de 10% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers.

*** Le gestionnaire investira dans des parts/actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe ne supportant pas de frais de gestion. A défaut, les actifs investis dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement éligibles du Groupe seront déduits de l'assiette des frais de gestion prélevés par la société de gestion.

Barème des commissions de mouvement prélevées :

Ces commissions sont réparties comme suit : le délégataire de la gestion financière reçoit le solde entre la commission de mouvement de 0.1196 % TTC et les montants payés au dépositaire.

Procédure de choix des intermédiaires :

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.ubgi.fr. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent se reporter au rapport annuel du compartiment.

IV. Informations d'ordre commercial :

L'ensemble de la documentation commerciale et réglementaire est disponible sur le site internet de la société de gestion:
http://www.ubgi.fr

Les derniers documents annuels et périodiques de la Sicav sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UNION BANCAIRE GESTION INSTITUTIONNELLE (France) SAS
127 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
01.75.77.80.80
E-mail : communication@ubgi.fr

Les demandes de souscription et de rachat relatives à la Sicav sont centralisées auprès de :

CACEIS BANK France
Banque et prestataire de services d'investissement agréée par le CECEI le 1 avril 2005.
1-3 place Valhubert
75013 Paris

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site du délégataire de la gestion financière depuis le 1er Juillet 2012, ainsi que dans les rapports annuels à compter de celui portant sur l'exercice ouvert au 1er janvier 2012.

V. Règles d'investissement :

La SICAV respecte les règles d'investissement du Code Monétaire et Financier (partie réglementaire) applicables aux OPCVM.

VI. Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de la valeur en risque (VaR) absolue.

Le niveau de levier indicatif, calculé comme la somme des valeurs nominales des dérivés utilisés, sera de 200%.

La VaR est calculée avec un intervalle de confiance à 99% et à un horizon de 20 jours.

VII. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

VII 1 - Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

La Sicav s'est conformée aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des placements collectifs.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

Les titres sont valorisés au cours de clôture du jour de valorisation.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement étrangers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres susceptibles d'être couverts sont valorisés sur la base de données homogènes avec la valorisation des instruments de couverture et d'arbitrage.

- Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées au cours de compensation du jour.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie à l'acquisition est inférieure à 3 mois sont valorisés en linéarisant la surcote-décote constatée à l'achat.
- Les titres de créances négociables et les swaps de taux supérieurs à 3 mois sont évalués aux taux du marché à l'aide de courbes de taux dans la devise de négociation.

  Ces courbes sont constituées linéairement pour la partie court terme de taux cash (Euribor, Libor USD, …) et dans la partie long terme d'instruments de taux tels que les swaps.

Ainsi, la valorisation de l'instrument est réalisée sur la base du taux correspondant à sa maturité sur sa courbe, majoré ou minoré d'une marge calculée par UBI.

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours de compensation multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal et multiplié par le fixing.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent multiplié par le nombre de contrats multiplié par l'exposition action multiplié par le nominal du sous-jacent et multiplié par le fixing.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange de taux est égale au montant nominal du contrat en euro plus la valeur absolue du différentiel d'intérêt.

CDS enregistrés auprès d'une Contrepartie Centrale (CCP) :

Les CDS sur indices sont valorisés sur la base du cours de compensation fourni par la CCP.

Les CDS single name sont valorisés sur la base du cours de compensation fourni par la CCP, ou à défaut sur la base du prix de l'auction, ou à défaut sur la base du cours calculé par l'agent comptable selon les spreads de CDS fournis par MarkIt.

CDS non enregistrés auprès d'une Contrepartie Centrale (CCP) :

L'agent comptable calcule la valorisation des CDS en tenant compte du modèle standard des spreads ISDA. Le spreads CDS sont fournis par Markit, intégrés dans Kondor + et la courbe de probabilité de défaut est calculée avec le modèle Constant Hazard Rate. Le taux de recouvrement est également contribué par Markit afin d'entrer dans le calcul de la jambe de protection. Les spreads sont récupérés de Markit à 5 heures GMT.

B - Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont "Finalim", "Securities 3000" de Reuters, et "Bloomberg". Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Markers 2000" de Reuters.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.
  extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
  extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

La source des cours de devises retenue est BCE

VII 2 - Méthode de comptabilisation

- La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais exclus.
- La méthode de comptabilisation des revenus de taux est celle du coupon encaissé.
- La prise en compte des intérêts courus du week-end est réalisée sur la valeur liquidative suivante.

- Devise de comptabilité : EUR.

UBAM CONVERTIBLES
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
127 avenue des Champs Elysées - 75008 Paris
424.316.750 R.C.S. PARIS

STATUTS

TITRE I

FORME - OBJET - DÉNOMINATION - SIÈGE SOCIAL - DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Article 1 - Forme

Il est formé entre les détenteurs d'actions ci-après créées et de celles qui le seront ultérieurement une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie notamment par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés anonymes (Livre II – Titre II – Chapitre V), du Code Monétaire et Financier (Livre II – Titre I – Chapitre IV – section I – sous-section I), leurs textes d'application, les textes subséquents et par les présents statuts.

La SICAV comporte plusieurs compartiments. Chaque compartiment donne lieu à l'émission d'une ou plusieurs catégories d'actions représentative des actifs de la SICAV qui lui sont attribués.

Article 2 - Objet

Cette société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts.

Article 3 - Dénomination

La Société a pour dénomination : UBAM CONVERTIBLES suivie de la mention "Société d'Investissement à Capital Variable" accompagnée ou non du terme "SICAV".

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 127 avenue des Champs Elysées - 75008 Paris.

Article 5 - Durée

La durée de la société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

TITRE II

CAPITAL - VARIATIONS DU CAPITAL - CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS

Article 6 - Capital social

Pour le compartiment UBAM Convertibles Europe :
Le capital initial de la SICAV s'élève à la somme de 26.220.313,39 euros divisée en 26.380 actions d'une valeur nominale de 993,94 euros chacune entièrement libérées de même catégorie.

Il a été constitué par apports en nature consistant en la totalité de l'actif net du F.C.P. UBAM CONVERTIBLES EUROPE arrêté à la date de l'opération. Cet apport a fait l'objet d'une évaluation, sous la responsabilité d'un commissaire aux comptes conformément à l'article 4 al. 2 de la Loi n° 88-12 01 du 23 décembre 1988. Ce capital initial est au moins égal au minimum exigé par la réglementation en vigueur.

Le premier compartiment UBAM Convertibles Europe est constitué par le capital de la SICAV le 22 septembre 2008.

Pour le compartiment UBAM Convertibles Euro 10-40 :
Il est émis 10.050 actions d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune entièrement libérées de même catégorie en représentation de l'actif initial qui s'élève à la somme de 10.050.000 euros le 23 septembre 2008.

Pour le compartiment UBAM Convertibles Global :
Il est émis 301 actions d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune entièrement libérées de même catégorie en représentation de l'actif initial qui s'élève à la somme de 301.000 euros le 30 novembre 2012.

Pour le compartiment UBAM Convertibles Global 10-40 (ex UBAM Convertibles 10-40 Opportunités) :
Il est émis 300 actions d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune entièrement libérées de même catégorie en représentation de l'actif initial qui s'élève à la somme de 300.000 euros le 9 octobre 2014.

Catégories d'actions :
Les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus de la SICAV.
Les différentes catégories d'actions pourront :
- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscriptions et de rachat différentes ;
- avoir une valeur nominale différente ;
- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories d'actions de l'OPCVM ;
- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les actions de la SICAV peuvent être regroupées ou divisées sur proposition du conseil d'administration et approbation de l'assemblée générale extraordinaire.

Les actions peuvent être fractionnées, sur décision du conseil d'administration en dixième, centième, millième, dix-millièmes dénommées fractions d'action.

Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'actions dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'actions sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Article 7 - Variations du capital

Le montant du capital est susceptible de modification, résultant de l'émission par la société de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la société aux actionnaires qui en font la demande.

Article 8 - Émissions, rachats des actions

Les actions sont émises à tout moment à la demande des actionnaires sur la base de la valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.

En application de l'article L.214-7-4 du Code Monétaire et Financier, le rachat par la société de ses actions, comme l'émission d'actions nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par le conseil d'administration, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Lorsque l'actif net d'un compartiment est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué sur le compartiment concerné.

La SICAV a la possibilité d'avoir des conditions de souscription minimale, selon les modalités prévues dans le prospectus.

Article 9 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative de l'action est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées dans le prospectus.

En outre, une valeur liquidative instantanée indicative sera calculée par l'entreprise de marché en cas d'admission à la négociation sur un marché réglementé.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM ; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

Article 10 - Forme des actions

Les actions pourront revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des souscripteurs.

En application de l'article L.211-4 du Code Monétaire et Financier, les titres seront obligatoirement inscrits en comptes tenus selon le cas par l'émetteur ou un intermédiaire habilité.

Les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,

- chez l'émetteur, et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs.

La société peut demander contre rémunération à sa charge le nom, la nationalité et l'adresse des actionnaires de la SICAV, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux conformément à l'article L.211-5 du code monétaire et financier.

Article 11 - Cotation

Les actions peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé selon la réglementation en vigueur.

Dans ce cas, la SICAV devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de son action ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

Article 12 - Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque et notamment, en cas d'échange ou de regroupement les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Article 13 - Indivisibilité des actions

Tous les détenteurs indivis d'une action ou les ayants droit sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne nommée d'accord entre eux, ou à défaut par le président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social.

Au cas où le conseil opte pour le fractionnement des actions, les propriétaires des fractions d'actions peuvent se regrouper. Ils doivent, en ce cas, se faire représenter dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, par une seule et même personne qui exercera, pour chaque groupe, les droits attachés à la propriété d'une action entière.

TITRE III

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Article 14 - Administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du conseil d'administration en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant elle est tenue de notifier à la SICAV, sans délai, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Article 15 - Durée des fonctions des administrateurs - Renouvellement du conseil

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour les premiers administrateurs et de six années au plus pour les suivants, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

L'administrateur nommé par le conseil à titre provisoire en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Sa nomination est soumise à ratification de la prochaine assemblée générale.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Les fonctions de chaque membre du conseil d'administration prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat, étant entendu que, si l'assemblée n'est pas réunie au cours de cette année, lesdites fonctions du membre intéressé prennent fin le 31 décembre de la même année, le tout sous réserve des exceptions ci-après.

Tout administrateur peut être nommé pour une durée inférieure à six années lorsque cela sera nécessaire pour que le renouvellement du conseil reste aussi régulier que possible et complet dans chaque période de six ans. Il en sera notamment ainsi si le nombre des administrateurs est augmenté ou diminué et que la régularité du renouvellement s'en trouve affectée.

Lorsque le nombre de membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, le ou les membres restants, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de compléter l'effectif du conseil.

Article 16 - Bureau du conseil

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, pour la durée qu'il détermine, mais sans que cette durée puisse excéder celle de son mandat d'administrateur, un président qui doit être obligatoirement une personne physique.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, il nomme également un vice-président et peut aussi choisir un secrétaire, même en dehors de son sein.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, la séance du conseil est présidée par le vice-président exerçant les fonctions de directeur général, ou le vice-président le plus ancien. A défaut, le conseil désigne parmi ses membres le président de séance.

Article 17 - Réunions et délibérations du conseil

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par ces demandes.

Les convocations sont faites trois jours au moins à l'avance par lettre, télégramme ou télex. Mais elles peuvent être verbales et sans délai.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Article 18 - Procès-verbaux

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 19 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 20 - Direction générale

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre les deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué dans les conditions fixées par les présents statuts par le conseil d'administration pour une durée prenant fin à l'expiration des fonctions de président du conseil d'administration en exercice. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions définies ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par un directeur général. Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général et fixe la durée de son mandat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au directeur général lui sont applicables.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général peut consentir toutes délégations partielles de ses pouvoirs à toute personne de son choix.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer jusqu'à cinq personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.
Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil sur la proposition du directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués.
Ces pouvoirs peuvent comporter faculté de délégation partielle. En cas de cessation de fonctions ou d'empêchement du directeur général, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut nommer auprès de la SICAV un ou plusieurs censeurs choisis ou non parmi les actionnaires dont le nombre ne peut être supérieur à 10. La durée de leurs fonctions est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de censeur.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de décès ou de démission ou cessation de fonctions pour tout autre motif d'un ou plusieurs censeurs, le conseil d'administration peut coopter leur successeur, cette nomination provisoire étant soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité des délibérations.

Article 21 – Allocations et rémunérations du conseil

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle au titre de jetons de présence dont le montant est porté aux frais généraux de la société et qui est réparti à la discrétion du conseil entre ses membres.

Les rémunérations du président du conseil d'administration, celles du directeur général et celles du ou des directeurs généraux délégués sont déterminées par le conseil ainsi que les honoraires des censeurs.

Article 22 - Dépositaire

Le dépositaire est désigné par le conseil d'administration.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la SICAV ou la société de gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Article 23 – Le prospectus

Le conseil d'administration de la SICAV, ou la société de gestion à laquelle la SICAV a délégué globalement sa gestion, a tous pouvoirs pour y apporter, éventuellement, toutes modifications propres à assurer la bonne gestion de la société, le tout dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires propres aux SICAV.

TITRE IV

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Article 24 - Nomination - Pouvoirs - Rémunération

Le commissaire aux comptes est désigné pour six exercices par le conseil d'administration après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les sociétés commerciales.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.
Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :
1° A constituer une violation des dispositions légis latives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
2° A porter atteinte aux conditions ou à la continui té de son exploitation ;
3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport sous sa responsabilité.
Il contrôle la composition de l'actif et les autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration de la SICAV au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Le commissaire aux comptes atteste les situations qui servent de base à la distribution d'acomptes.

Un commissaire aux comptes suppléant peut être nommé ; il est appelé à remplacer le commissaire aux comptes titulaire en cas d'empêchement, de refus, de démission ou de décès.

TITRE V

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 25 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la société, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture d'exercice.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme d'un enregistrement comptable de ses titres au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions de l'article L. 225-106 du code de commerce.

Un actionnaire peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée et par la réglementation en vigueur. .

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par un vice-président ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

TITRE VI

COMPTES ANNUELS

Article 26 - Exercice social

L'année sociale commence le lendemain du dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de décembre et se termine le dernier jour de bourse ouvré à Paris du même mois de l'année suivante.

Toutefois, par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de création jusqu'au 31 décembre 1999.

Article 27 – Modalités d'affectation des sommes distribuables

Le conseil d'administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous les autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de chaque compartiment, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion, de la charge des emprunts et des dotations éventuelles aux amortissements.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Les modalités précises d'affectation des sommes distribuables sont définies dans le prospectus.

TITRE VII

PROROGATION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 28 - Prorogation ou dissolution anticipée

Le conseil d'administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire la prorogation ou la dissolution anticipée ou la liquidation de la SICAV.

L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la SICAV d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale à laquelle sont proposées la dissolution anticipée et la liquidation de la société, ou à l'expiration de la durée de la société.

Article 29 - Liquidation

Les modalités de liquidation sont établies selon les dispositions de l'article L. 214-12 du code monétaire et financier.

TITRE VIII

CONTESTATIONS

Article 30 - Compétence - Élection de domicile

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.